

CANAL PSY

Revue scientifique 17132 - Janvier-Février-Mars-Avril 2024 - 60€

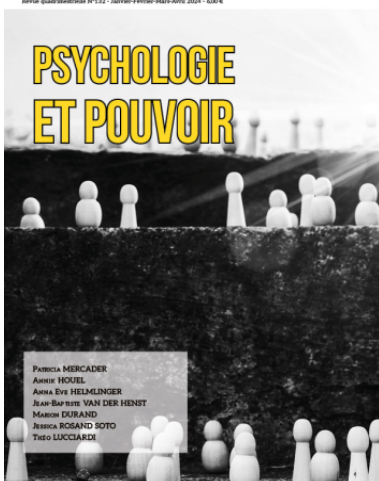


Photo by Susanne Jutzeler,
suju-foto

Canal Psy

ISSN : 2777-2055

Publisher : Université Lumière Lyon 2

132 | 2024

Psychologie et Pouvoir

🔗 <https://publications-prairial.fr/canalpsy/index.php?id=3538>

Electronic reference

« Psychologie et Pouvoir », *Canal Psy* [Online], Online since 26 mai 2024, connection on 30 novembre 2024. URL : <https://publications-prairial.fr/canalpsy/index.php?id=3538>

DOI : 10.35562/canalpsy.3538



ISSUE CONTENTS

Raphaël Minjard
Éditorial

Psychologie et Pouvoir

Patricia Mercader and Annik Houel
Sexe et pouvoir, ou le harcèlement sexuel comme fait de structure

Anna Eve Helmlinger and Jean-Baptiste Van der Henst
Identifications, inférences et évaluation de la dominance : les mécanismes cognitifs à l'œuvre chez le bébé

Marion Durand
Travailler la question du pouvoir avec les adolescents dans une structure d'hébergement au pénal

Jessica Rosand Soto
Le pouvoir : du besoin vital de cramponnement à l'ouverture d'un espace potentiel

Théo Lucciardi
L'impouvoir des psychanalystes - note pour une politique

Antoine Choplin, *Partiellement nuageux*, La fosse aux ours, 2019, 16 euros

Éditorial

Raphaël Minjard

TEXT

- 1 Comprendre les relations humaines, et notamment les relations de pouvoir, est particulièrement essentiel pour notre vie en société. Ce numéro insiste plus particulièrement encore sur la manière dont la question du pouvoir est constitutive de toute relation, qu'elle soit instituée ou qu'elle soit spontanée ou fortuite. Ainsi, le terme « pouvoir » peut être entendu dans deux acceptions différentes : d'une part, il désigne le fait de détenir une « *autorité* », d'autre part il peut signifier « *la possibilité, l'éventualité* ». La notion de pouvoir est ainsi comprise dans différentes perspectives toujours aux prises avec, comme point de centration, la relation à soi, aux autres et au monde.
- 2 Les auteur.e.s nous font découvrir dans ce numéro leurs réflexions sur cette notion complexe. Nous commençons avec Patricia Mercader et Annik Houel qui explorent les rapports entre sexe et pouvoir avec le titre « Sexe et pouvoir, ou le harcèlement sexuel comme fait de structure ». Elles abordent la question du pouvoir sous l'angle des enjeux noués par les rapports de domination, notamment sexuels. Elles évoquent également les différents modèles de la position victimaire et du consentement, mais aussi les leviers de transformation du côté de la résistance et de la solidarité.
- 3 Nous poursuivons notre réflexion en nous intéressant avec Anna Eve Helmlinger et Jean-Baptiste Van der Henst aux « Identifications, inférences et évaluation de la dominance : les mécanismes cognitifs à l'œuvre chez le bébé ». Dans leur texte qui nous plonge au cœur du développement des tout-petits, nous apprenons comment la dominance, cette relation sociale dans laquelle les individus dominants tendent à l'emporter lorsque leurs objectifs sont en conflit avec ceux de leur subordonné, s'organise dès notre jeune âge et quand et comment les bébés identifient la dominance ; qu'est-ce qu'ils en infèrent et quelles sont leurs attitudes vis-à-vis des individus dominants ?

- 4 C'est la clinique des adolescents avec Marion Durand qui prend la suite dans un texte intitulé « Travailler la question du pouvoir avec les adolescents dans une structure d'hébergement au pénal », l'occasion de laquelle l'autrice nous amène à penser l'articulation entre éducation et pouvoir. Il est encore question de relation à autrui à partir de ce qui se trouve être en souffrance chez ces adolescents, du fait d'un vécu précoce de déprivation affective, mais également de ce qui peut constituer une solution, car dans la tendance antisociale s'opère un retournement des enjeux de pouvoir ouvrant ainsi des éléments de compréhension. Il s'agit par exemple de pouvoir penser qu'à travers leurs conduites, ces jeunes ne viennent pas seulement interpellier l'environnement, mais plus spécifiquement la Loi. On peut dès lors comprendre que très souvent, le « refus de l'autorité » dont on les accuse est surtout un « refus de soumission », dans une confusion entre autorité et domination. Ce texte nous montre que le travail du psychologue est d'entendre au plus près le monde de l'adolescent tout en gardant à l'esprit le caractère parfois profondément désocialisant de ce refus d'autorité dont, en outre, les éducateurs font souvent les frais.
- 5 L'article suivant nous invite à la découverte de l'espace potentiel qui semble apparaître lors de la mise en récit de relations significatives passées en milieu scolaire, qui prennent alors la forme de liens intériorisés. C'est à partir du cas « Clarisse » que Jessica Rosand Soto, dans son texte intitulé « Le pouvoir : du besoin vital de cramponnement à l'ouverture d'un espace potentiel », nous parle de l'évolution d'une recherche de pouvoir au sens de l'autorité que l'on tend à imposer à l'autre ou bien à recevoir comme mesure de rétorsion, à un pouvoir en tant que possibilité, en tant « qu'espace potentiel » ouvrant sur une aire créatrice qui pourrait permettre de dépasser le recours à l'omnipotence.
- 6 Enfin, c'est vers une réflexion politique intitulée « L'impouvoir des psychanalystes — note pour une politique » que Théo Lucciardi nous amène. À partir d'un regard historique sur la situation de la psychanalyse, il nous propose d'interroger les rapports au pouvoir et le maniement du pouvoir de la psychanalyse, depuis son émancipation de l'hypnose et du savoir psychiatrique, tels qu'ils se jouent dans l'espace de la cure, dans la construction d'une théorie du pouvoir, et dans les lieux de pouvoir, notamment les scènes

médiatiques sur lesquelles son savoir et le désir de savoir des psychanalystes sont sollicités, reposant chaque fois la question de la légitimité de leurs discours.

7 Je vous souhaite un agréable moment de lecture et de réflexion !

AUTHOR

Raphaël Minjard

Professeur de Psychopathologie et Psychologie Clinique

Psychologie et Pouvoir

Sexe et pouvoir, ou le harcèlement sexuel comme fait de structure

Patricia Mercader and Annik Houel

DOI : 10.35562/canalpsy.3544

OUTLINE

Le harcèlement sexuel comme mise au pas des femmes et rappel à l'ordre social

- Ça commence à l'école

- Le monde du travail, encore un monde d'hommes

 - L'entreprise, haut lieu du sexisme à tous les échelons

 - Les femmes cadres

 - L'université : le lieu de tous les dangers ?

Consentement et position victimaires : deux impostures patriarcales

De la résistance à la solidarité

TEXT

« N'admettez-vous pas qu'il y a d'excellentes raisons de penser que le mot "Mademoiselle", même s'il répand un parfum délicieux dans les foyers, acquiert une certaine odeur (liée à ce mot), une odeur repoussante pour le nez de ceux qui se trouvent de l'autre côté de la cloison ; n'admettez-vous pas aussi que selon toute probabilité, un nom auquel est attaché le terme de "Mademoiselle" gravitera, en raison même de cette odeur, dans les sphères les plus inférieures où les salaires sont les moins substantiels ? Le moins on en dira sur ce mot, le mieux cela vaudra. Il répand une odeur telle, il pue tellement aux narines de Whitehall que Whitehall l'exclut absolument. À Whitehall comme au paradis, il n'y a pas de mariages. L'odeur est donc — ou bien l'appellerons-nous "atmosphère" ? — un élément très important dans la vie professionnelle, en dépit du fait qu'il demeure — tel bien d'autres éléments importants — impalpable. ».

(Woolf, 1938 : 100).

1 Lorsque les collègues nous ont demandé un article sur le thème « les femmes et le pouvoir », ou « le genre et le pouvoir », nous nous

sommes d'abord trouvées un peu décontenancées par l'ampleur du problème, car autour de ce thème, on pourrait discuter tant de choses ! Pouvoir en politique, pouvoir au travail, pouvoir dans la famille, pouvoir dans la sexualité, autant d'espaces dans lesquels pouvait se déployer un questionnement psychosocial sur la place des femmes (les êtres humains de sexe femelle), ou du genre (la socialisation différenciatrice assignée aux hommes et aux femmes sur la base de leur sexe), ou encore du masculin-féminin au sens psychosexuel de ces notions. On pouvait s'intéresser à des questions sociétales larges, portant sur l'état de l'égalité des sexes en France aujourd'hui, ou à des questions plus cliniques, impliquant d'examiner, par exemple, les effets des abus de pouvoir genrés sur leurs victimes, ou bien les fantasmes liés au pouvoir pour les hommes et les femmes... On pouvait aborder le pouvoir politique avec la question de la citoyenneté, de la parité ; le pouvoir dans l'entreprise avec le plafond et les couloirs de verre, la misogynie dans les espaces de travail, la pratique de l'autorité quand on est femme... ; le pouvoir dans la famille avec les violences et homicides conjugaux ou les maltraitements sur les enfants, garçons ou filles ; le pouvoir comme système avec les modèles de virilité et de féminité ou la question du « consentement » à la domination... Tout ceci pouvant être abordé sous un angle sociologique, psychanalytique, de psychologie sociale... À vrai dire, la liste des possibles est infinie, et le serait encore davantage si l'on intégrait une approche pluridisciplinaire, avec des notions historiques, anthropologiques, économiques par exemple ! Après avoir assez longuement joué avec ces possibilités toutes plus passionnantes les unes que les autres, nous avons choisi de délimiter un angle d'attaque au contraire bien précis, mais symptomatique et permettant d'aborder plusieurs axes d'analyse et d'évoquer plusieurs recherches : le harcèlement sexuel.

- 2 Au fondement de ce choix, un postulat : dans une culture organisée par la division sexuelle du travail, l'inégalité entre hommes et femmes et l'assignation du féminin à la sphère privée et au *care*¹, le harcèlement sexuel n'est pas un épiphénomène ou une anomalie, même pas vraiment une transgression de l'ordre social, mais un fait de structure, puisque le pouvoir est genré, sexué, et relève de la jouissance.

- 3 S'il est assez clairement défini par la loi (voir encadré), le harcèlement sexuel fait l'objet de discordes sémantiques très significatives. Les comportements dénoncés comme harcèlement sexuel par certaines peuvent être défendus par beaucoup d'hommes et quelques femmes comme « drague insistante ou maladroite », « galanterie » ou même « liberté d'importuner » (*Le Monde*, 09/01/2018). Les pressions et contraintes dénoncées par les initiatrices du mouvement #MeToo² sont défendues par les hommes qu'elles accusent comme des transactions « marchandes » plus ou moins normales si la femme est adulte : après tout, il est admis qu'entre hommes et femmes, on échange du sexe contre une valeur économique dans la prostitution, et dans bien d'autres situations dont la « promotion canapé » et ses avatars ne sont qu'un exemple (voir les analyses de Tabet, 1998 et Pheterson, 2001 sur le continuum entre prostitution et mariage dans l'hétérosexualité). Souvent, dans une situation de sollicitation sexuelle non désirée, les femmes se sentent *menacées* quand les hommes croient simplement *insister*, la possibilité de dire non (et par conséquent celle d'un vrai « consentement ») n'étant pas du tout évaluée de la même façon par les deux protagonistes³. Même dans le cas où la situation reste très éloignée du viol, comme le « compliment » sexualisé sur le lieu de travail, le différend entre les sexes peut être majeur, l'homme complimenteur se trouvant très satisfait de sa propre « bienveillance » alors que la femme complimentée, peut-être un peu flattée, s'irrite surtout d'être regardée à l'aune de son attractivité sexuelle quand elle voudrait être entendue pour ses compétences.

Le harcèlement sexuel comme mise au pas des femmes et rappel à l'ordre social

- 4 Dès qu'elles sortent de leur maison⁴, dès qu'elles investissent la sphère de la vie sociale, publique, professionnelle (nous traiterons l'école comme une variante de la professionnalité, où l'on exerce son « métier d'élève »), les filles et les femmes doivent tenir compte de la possibilité, omniprésente, de se trouver sexuellement harcelées (Hamel, Debauche, Brown, Lebugle, Lejbowicz, Mazuy et Dupuis,

2016). Ce sont les « frotteurs » des transports en commun ou les tripoteurs des cinémas... Ce sont les lourdauds qui lancent des propositions, compliments et injures dans la rue — le compliment d'ailleurs se transforme en injure, voire en violence physique, à l'instant même où la femme exprime son mécontentement, ce qui suffirait à démontrer, s'il en était besoin, que complimenter c'est dominer ! Ce harcèlement de rue constitue un contrôle puissant de l'usage que les femmes peuvent faire d'un espace urbain déjà très largement androcentré (Mosconi, Paoletti et Raibaud, 2015 ; Blidon, 2016) : il les incite à moins sortir ou ne pas sortir seule la nuit, éviter certains trajets, s'abstenir de flâner, ne pas écouter de musique en marchant pour rester attentive à l'environnement, se munir d'instruments de défense, etc. Dans le cadre de la crise sanitaire du printemps 2020, alors que le foyer familial devient encore plus dangereux pour elles qu'à l'ordinaire (augmentation fulgurante des violences conjugales en contexte de confinement, ainsi que des maltraitements à l'égard des enfants), on constate que les rues et les transports en commun désertés deviennent, de jour, aussi pénibles que de nuit, et que le harcèlement et même le viol de rue augmentent, privant les femmes de tout espace vraiment tranquille.

- 5 Le harcèlement comme instrument de contrôle social, ce sont encore les lazzis et blagues sexistes qui accueillent les femmes dans les milieux professionnels où leur présence ne va pas de soi, ou bien dans les niveaux hiérarchiques où elles sont rares, nous y reviendrons. Et bien sûr, ce sont, au collège et au lycée, les condisciples et le contrôle social qu'ils exercent, et au travail les chefs grands et petits...

Ça commence à l'école

- 6 Au collège et au lycée (Mercader, Léchenet, Durif-Varembont et Garcia, 2016), les violences *sexuelles*, qui constituent la partie émergée de l'iceberg des violences sexistes ou liées au genre, visent les jeunes filles, parfois les adultes femmes des établissements, et les garçons « efféminés », notamment homosexuels. Elles peuvent prendre la forme d'un harcèlement sexuel quotidien, quasi « routinier », à l'égard des filles et des femmes, comme une approche qui les sexualise et les instrumentalise systématiquement, qu'il soit prétendument « positif » (réduction au statut d'objet sexuel) ou

ouvertement négatif (qualification de la femme comme trop grosse, trop vieille...).

- 7 Les garçons traitent les filles de salopes, putes, grosses vaches, etc. Les filles, entre elles, reprennent à leur compte ces catégories imposées par les garçons et peuvent se traiter mutuellement de « putes ». Les conséquences de ces désignations peuvent, de fait, être très graves : une « vache » ou une « pute » est méprisée, régulièrement insultée par les garçons et les filles, victime d'ostracisme et de harcèlement, tenue pour responsable de tout ce qui lui arrive, et d'ailleurs tout peut lui arriver... y compris le viol puisqu'on peut tout lui faire⁵...
- 8 Ces injonctions sont paradoxales, car les filles doivent à la fois « être sexy » pour obtenir l'approbation des garçons, mais ne pas « faire pute ». Ce paradoxe conduit souvent les filles et les femmes à minimiser ou à dénier la violence de ces caractérisations, mais le prix en est l'érosion de la confiance en soi, de la dignité, et la conviction d'être moins douées et moins dignes de respect que leurs homologues masculins.
- 9 Ce harcèlement dangereux est banalisé par à peu près toutes et tous dans l'institution. Du côté des jeunes, la banalisation de la violence sexuelle prend la forme du « jeu », ou bien d'un fort sentiment de légitimité (quand des filles, tout à fait certaines d'incarner la morale et le bon droit, critiquent une autre habillée de façon qu'elles estiment inconvenante...). Du côté des adultes, c'est le renvoi à une sphère privée où l'on n'aurait pas à intervenir (tel responsable, par exemple, évoque une fille « tabassée » par un garçon, mais relativise : « c'est son petit copain »...), ou même une véritable cécité parfois. Jeu, minimisation, cécité sont bien trois formes que revêt la banalisation spécifique des violences de genre, ces violences si efficaces dans le contrôle des identités de genre, notamment par l'intimidation et la menace permanentes (Hanmer, 1977 ; Bourdieu, 1998 ; Jaspard 2005). La violence sexuelle peut être considérée comme un moyen de former les hommes et les femmes à l'exercice conforme de la sexualité, et plus précisément de « domestiquer » la sexualité féminine (Tabet, 1985).

Le monde du travail, encore un monde d'hommes

- 10 Si la mixité est acquise en France dans le domaine de l'Éducation Nationale, avec les dérives qu'on vient de voir, les inégalités perdurent entre hommes et femmes, malgré une volonté d'égalité réitérée dans la loi, car dans les faits l'écart des salaires (à temps plein et travail égal) entre ceux des femmes et ceux des hommes est en moyenne de 19 % et plus encore en haut de l'échelle. L'activité des femmes en France représente néanmoins à l'heure actuelle près de la moitié de la population active, taux d'activité de plus en plus proche de celui des hommes, avec une progression soutenue depuis les années soixante. Mais elles sont très inégalement réparties dans les différents secteurs de l'emploi⁶ : les trois quarts d'entre elles dans le secteur tertiaire, les autres dans le secteur secondaire (emplois d'ouvrières, ou de service).

L'entreprise, haut lieu du sexisme à tous les échelons

- 11 Dans une même usine, les ateliers, dits « des filles » comme on l'entend souvent, même quand ils comprennent de respectables grand-mères, sont aussi peu mixtes que ceux des hommes, mais les deux sont, au bout du compte, essentiellement dirigés par des hommes. *Idem* dans le monde du sport, et bien sûr dans les entreprises typiquement féminines comme celles de la confection. C'est d'ailleurs dans l'une d'entre elles, l'usine Maryflo, qu'en 1997 une grève mémorable contre le manager (Attias-Bonnivard, 2004 : 86) a enclenché le mouvement qui a conduit à la loi de 2002.
- 12 Tout se passe donc comme si les représentations sociales d'un idéal de l'homme au travail et de la femme au foyer étaient encore à l'œuvre depuis la révolution industrielle et la montée de la bourgeoisie au XIXe siècle. Toute organisation dans le domaine public (au sens d'opposé à l'espace privé) fonctionne comme un monde d'hommes où la présence des femmes reste une sorte d'anomalie, plus ou moins illégitime, comme en témoigne l'interview (Houel, 2014 : 57) de cette jeune cadre de 32 ans recrutée en remplacement d'un collègue homme plus âgé :

« Donc voilà, quand je suis arrivée ça a été un choc culturel pour [mon futur chef], et avant que j'ouvre la bouche, la première chose qu'il m'a dite dans son bureau, il m'a dit que c'était très bien d'avoir recruté une jeune femme charmante, mais qu'il fallait travailler aussi. »

- 13 On ne saurait mieux dire le fantasme à l'œuvre qu'avec ce petit « aussi » : une femme, surtout jeune et « charmante », ça ne travaille pas... C'est, dirait Enriquez (1983, 1997) à la suite de Freud, que « La » femme incarne à la fois l'Éros que toute institution doit refouler pour exister en tant que telle et la castration contre laquelle tant de défenses viriles sont mobilisées (Dejours, 1993, 1998 ; Molinier, 2000, 2002). Mais c'est aussi que les femmes qui travaillent et surtout qui travaillent hors des domaines traditionnellement marqués comme féminins, ou qui sont passées au-dessus du plafond de verre, restent perturbantes, transgressives. Leur présence qui vient gripper les rouages de la « communauté des frères » suscite des mécanismes de défense individuels et collectifs, en forme de discours misogyne et sexiste dans le meilleur des cas, de sanctions sociales très réelles aussi, l'exclusion par exemple, délibérée quand on recrute préférentiellement des hommes, mais aussi souvent inconsciente ; pensons à ces informelles conversations amicales de couloir où s'échangent tant d'informations décisives, et dont les femmes sont si souvent exclues, simplement parce que l'amitié entre hommes et femmes... c'est plus compliqué, plus rare... phénomène attribué par le sens commun à l'omniprésence de la séduction, mais que l'illégitimité persistante des femmes hors de la sphère privée explique bien plus efficacement. Le harcèlement sexuel est l'une des formes de cette exclusion, dans la mesure où il rend l'espace professionnel profondément inconfortable pour les femmes, et leur rappelle sans cesse que leur place n'est pas vraiment là.

Les femmes cadres

- 14 Dans le monde des cadres, les femmes sont aussi enrôlées dans ce système très défensif pour la bonne marche des rapports des hommes entre eux et éviter autant que possible pour elles-mêmes ce que Régine Bercot (2013) appelle joliment l'« endurance à la peine

sexiste », pour faire le pendant à l'expression « l'endurance à la peine physique », couramment employée pour les hommes.

- 15 La peine sexiste, de l'ordre du psychique, est bien évidemment plus difficile à mesurer que la peine physique. C'est pourtant ce à quoi s'est attaché un rapport du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (Lestrohan et Genty, 2013), qui a essayé de mesurer les effets d'un sexisme ainsi défini : « Une idéologie qui érige la différence sexuelle en différence fondamentale entraînant un jugement sur l'intelligence, les comportements et les aptitudes. » Ce rapport donne des éléments sur ce qu'on peut appeler la « peine » éprouvée : près de 6 femmes sur 10 se sont senties exclues ou marginalisées lors de réunions de travail, 80 % ont été témoins de blagues misogynes, 42 % ont subi des remarques gênantes sur leur tenue ou leur physique et 23 % des remarques désobligeantes, la moitié s'est entendue interpellée sur le mode du « ma petite, ma belle, ma grande, ma poule, ma cocotte, ma chérie... », appellations confirmées par 40 % des hommes de cette enquête menée en milieu-cadre.

L'université : le lieu de tous les dangers ?

- 16 Notre université tant idéalisée n'est pas à l'abri de ces comportements de prédateurs, d'autant moins que les jeunes étudiantes, et parfois étudiants, sont à peu près sans défense : ni employé·es ni client·es, aucune législation spécifique ne les protège (Lebugle, Dupuis et l'équipe de l'enquête Virage, 2018). Et de plus, le transfert bien nécessaire sur les professeur·es pour investir et aimer ses études bat son plein, surtout aux niveaux les plus élevés, la relation pédagogique étant de plus en plus étroite : c'est pourquoi les premières actions, et les premiers procès, se sont menés au niveau doctoral. Depuis quelques années, de nombreuses actions sont menées contre toutes les formes de harcèlement sexuel et sexiste à l'université, en particulier avec la création en 2003 du collectif CLASHES, collectif de lutte contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur, et plusieurs guides sont désormais accessibles (par exemple ANEF et CPED, 2017).
- 17 Entre collègues, le problème est bien évidemment tout aussi présent que dans n'importe quelle entreprise, mais reste extrêmement tabou.

Nous sommes supposé-es fonctionner entre « grands », et l'université est en bien trop grande difficulté pour qu'on en rajoute... Pourtant... L'une d'entre nous, affublée depuis longtemps d'un surnom bien grivois que son patronyme permettait (sexHOuel), a découvert, lors d'une élection pourtant assez bénigne de directrice adjointe (d'un homme), un petit bulletin de vote (anonyme, cela va de soi) qui la croquait en femme couchée, pour le lit ou le tombeau, on ne le saura pas, les deux sans doute... L'autre, toujours dans le cadre de comités de sélection, a dû s'insurger plus d'une fois quand un membre du comité désignait une candidate comme « cette minette » ou commentait complaisamment sa silhouette, en bien ou en mal d'ailleurs... Quant aux soupçons de « promotion canapé », hétéro ou homosexuelle d'ailleurs selon le cas, ils n'ont jamais manqué quand on accédait au grade convoité de professeur (où l'on ne compte que 22 % de femmes, selon le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en 2011).

Consentement et position victi- maires : deux impos- tures patriarcales

- 18 Le traitement du harcèlement sexuel, et d'ailleurs de toutes les violences à caractère sexuel, est construit sur le modèle du traitement du viol : alors que pour la loi, le viol est une pénétration sexuelle imposée par « violence, contrainte, menace ou surprise », la jurisprudence montre que c'est aux victimes de démontrer qu'elles n'ont pas « consenti » à ce qu'elles ont subi. Or, dans la pratique quotidienne de la police et de la justice, on considère qu'il y a consentement non pas si la victime a dit clairement « oui » (consentement actif), mais plutôt si elle n'a pas « suffisamment » dit « non », pas assez fort, pas assez longtemps, pas assez clairement, comme si le « oui » des femmes était une réponse par défaut, et leur « non » une exception énigmatique. En ceci, la justice se comporte un peu comme ces hommes qui, nous l'avons vu plus haut dans la note 3, refusent de considérer « non » comme une réponse. Pour ces institutions, consentir et céder sont équivalents, ce qui nourrit une suspicion perpétuelle à l'égard des femmes et de leur parole : celles

qui ont dénoncé des harceleurs (#MeToo) n'auraient-elles pas en fait consenti à une « promotion canapé » qu'elles regretteraient ensuite pour des raisons illégitimes (dépôt, frustration...) ?

- 19 Or, le consentement implique, en langage juridique, du discernement, et plus largement une conscience claire. Il faut revenir au texte fondateur de Mathieu (1985) : *Quand céder n'est pas consentir, des déterminants matériels et psychiques de la conscience dominée des femmes*. Elle y fait l'inventaire des contraintes réelles par lesquelles la conscience que les femmes pourraient prendre de leur situation subordonnée est limitée : contraintes physiques (dont l'alimentation différenciée est un exemple type), ou mentales (par exemple l'imposition d'une forme spécifique de langage, l'interdit de certaines formes d'expression comme la grossièreté, la colère, etc., et surtout le partage inégal des connaissances, de l'éducation, de la reconnaissance comme sujet aussi...). Cet inventaire est largement complété dans les travaux de Paola Tabet (1979, 1985) qui montre comment ces systèmes de contraintes organisent la fertilité des femmes, leur accès aux outils et aux armes, et toute leur sexualité, systématiquement « domestiquée ». C'est donc pour Mathieu la notion même de consentement à la domination qui doit être repensée : le consentement implique une conscience claire, dont précisément les dominé·es sont privés par les contraintes réelles et idéelles qui pèsent sur leur vie. C'est pourquoi, d'ailleurs, les premiers temps de la révolte sont aussi des temps de « prise de conscience », le plus souvent collective, à laquelle par exemple le MLF a consacré tant d'énergie.
- 20 Cette difficulté pour les femmes d'opposer leur désir à celui d'autrui peut aussi s'analyser comme une « différence d'assertivité » (Renard, 2018) acquise au cours de la socialisation précocement genrée dans la famille, l'école et la société en général : les filles sont en effet éduquées à plaire, à séduire et donc à arrondir les angles pour ne pas contrarier l'autorité et le désir des hommes. D'un point de vue plus clinique, on parlera plutôt d'identification à l'agresseur, d'ambivalence, nous y reviendrons.
- 21 Face à celles qui dénoncent, d'autres femmes, dans *Le Monde* du 09/01/2018, volaient au secours d'hommes qu'elles croient injustement accusés par ce qu'elles considèrent comme un «

féminisme victimaire ». Elles passent à côté de l'essentiel à deux niveaux.

- 22 D'une part, dans leur défense de ce qu'elles vivent comme des relations de séduction, elles ignorent le poids de la domination masculine, qui organise les relations privées dans une asymétrie radicale, place les femmes comme instruments potentiels de la jouissance masculine, et les évalue à cette aune, même lorsqu'elles se revendiquent comme citoyennes ou collègues. Cette domination met en forme les relations amoureuses à tous points de vue, que ce soit dans le choix du conjoint — les hommes choisissent de préférence des femmes plus jeunes, plus petites, moins diplômées, et réciproquement les femmes des hommes plus « mûrs » en âge ou en statut social, plus grands qu'elles, plus diplômés (Bozon et Héran, 2006) — ou dans l'érotisme lui-même : sans aller jusqu'à la caricaturale pornographie qui ne propose que la caricature du plaisir féminin⁷, des représentations très célèbres comme *Le Verrou* de Fragonard ou *Le baiser de l'Hôtel de Ville* de Doisneau mettent en scène de façon évidente, à deux siècles de distance, cette idée que l'un prend et que l'autre est prise, et que là réside, pour les deux protagonistes, le plus aigu du plaisir.
- 23 D'autre part, elles font subir à l'idée de « victime » une distorsion qui n'est que trop fréquente aujourd'hui. Certes, la position de victime peut se vivre sur le mode de la jouissance, de la traumatophilie, elle peut devenir une identité subjective figée, ce qu'on peut nommer une position victimaire. Mais en matière de violence sexuelle, se reconnaître victime, se dire victime, dénoncer les abus ou les crimes qu'on a subis est un travail considérable, transgressif, car les femmes (comme d'ailleurs les enfants victimes d'inceste) portent la honte, la souillure, de ce qui leur a été infligé : si elles parlent, elles seront sanctionnées par la stigmatisation, l'exclusion de leur communauté même dans certains cas... Il faut dans ces conditions se (faire) reconnaître victime pour sortir de la victimisation. Rejeter les dénonciatrices de #MeToo au nom d'une position supposée victimaire, c'est seulement une autre forme de ce stigmatisme et de cette *omerta*. Et de plus, la caractéristique de la domination masculine étant que le dominant et la dominée sont engagés dans une relation qui inclut libido et (parfois) amour, l'identification à l'agresseur et

l'ambivalence y fonctionnent à plein, ce qui ajoute un obstacle psychique à ces nombreux obstacles sociaux.

De la résistance à la solidarité

- 24 Aux deux extrémités de la carrière des femmes, de la collégienne en survêtement à la cadre en tailleur lavallière, la masculinisation est un mode de défense privilégié, que ce soit pour échapper à la « mauvaise réputation » et aux sollicitations sexuelles à l'adolescence, ou pour se faire accepter là où la féminité dérange. Chez les femmes cadres, cela peut aller jusqu'à plus ou moins occulter leur grossesse ou se priver de congé de maternité, pour être, au travail, le moins femme, le moins mère, possible. Cette défense est, bien sûr, à double tranchant.
- 25 D'un côté, elle est, à court terme et d'une façon strictement individualiste, relativement efficace. Davantage en tout cas que celle consistant à « faire la femme », c'est-à-dire essentiellement l'enfant, la bête ou l'ange, stratégie qui permet de « mettre de l'huile dans les rouages » momentanément, mais ne donne aucun pouvoir, au contraire, et peut même rendre malade, comme le faisait le « larbinisme » des colonisés, analysé par Césaire (1950) et Fanon (1952).
- 26 Mais d'un autre côté, elle montre qu'être femme en milieu scolaire ou professionnel relève du stigmat (Goffman, 1963). Les femmes qui se masculinisent se mettent à distance d'autres porteuses du stigmat, ce qui est une stratégie classique : quand on appartient à un groupe stigmatisé et qu'on pense que ça ne changera jamais, on s'engage de préférence dans une stratégie qui consiste à se comparer aux autres positivement à l'intérieur de ce groupe, pour se rassurer⁸. La sociologue Danièle Kergoat (1988 : 260) analyse cette stratégie comme impasse pour les femmes au travail quand elle dit que « la constitution du sujet se trouve bloquée au niveau de ses représentations ».
- 27 En ce sens, cette stratégie vient à la fois confirmer et renforcer la communauté des frères en faisant obstacle à l'élaboration d'une solidarité entre femmes. Dès 1949, Simone de Beauvoir soulignait la difficulté pour les femmes à dire « nous », car elles vivent « dispersées parmi les hommes », chacune dans son foyer, chacune dans une identité essentiellement définie par le regard masculin. L'accès massif

des femmes à l'univers du travail salarié aurait pu briser cette dynamique, mais le processus est à peine entamé. Aujourd'hui encore, les femmes tendent à traiter le groupe des hommes comme un endogroupe, et celui des femmes comme un exogroupe, ce dont témoignent les automatismes de pensée qu'elles partagent avec les hommes (Hurtig, 2005). C'est ainsi qu'une femme cadre peut expliquer ce qu'elle voit comme une disproportion : « C'est très féminisé, il y a presque autant de femmes que d'hommes⁹. »

28 Plus cliniquement on pourrait dire que si la conjonction, plus ou moins conflictuelle il est vrai, d'une vie affective « féminine » et d'une activité professionnelle et citoyenne supposée « masculine », devient, pour les femmes, le lot commun, en revanche ce double investissement occasionne encore souvent pour les femmes un conflit intrapsychique douloureux. Pourtant, remarque Sophie de Mijolla-Mellor, chez les femmes « l'analyse montre fréquemment que l'un des pôles [le masculin sublimable et le féminin lié à des satisfactions directes] doit fonctionner pour permettre à l'autre d'exister et de se soustraire à l'inhibition névrotique » (1992 : 315). Et les femmes ont psychiquement tout intérêt, comme c'est aujourd'hui possible pour certaines privilégiées sur la planète, à se permettre d'être à la fois « masculines », au sens où cela signifie essentiellement un certain goût pour la liberté et des activités passionnantes (Molinier, 2008), féminines au sens génital, maternelles avec leurs enfants, et, pourquoi pas, féminines au sens phallique de la mascarade, mais en pouvant en rire...

29 Au moins depuis l'émergence en 1970 du Mouvement de Libération des Femmes, les femmes savent de mieux en mieux se saisir des nouvelles occasions de solidarité et l'on entend mieux résonner leur voix. La vague récente de prises de parole a été lancée par « l'affaire DSK » (Delphy, 2012), qui a permis de faire sortir de l'ombre de nombreux exemples de harcèlement sexuel et de viol dans le monde politique, dont le plus étonnant est ce bizutage on ne peut plus infantile du « à poil » auquel peuvent être confrontées celles qui nous représentent quand elles entrent dans cette enceinte sacro-sainte de la virilité française qu'est l'Assemblée Nationale (Weissman, 1995 : 41), où la solidarité entre femmes s'est enfin manifestée, au-delà de tout clivage politique¹⁰. Aujourd'hui, on dit et l'on entend à l'envi que les femmes « sortent du silence », mais c'est surtout parce qu'on a

commencé à les croire, au prix d'en passer par une hypermédiation centrée sur les stars qui ont lancé le mouvement. Pourquoi pas ? Cela a eu l'avantage de créer une solidarité au-delà des classes sociales, il n'y a pas de jour sans que sortent de nouveaux chiffres nous révélant que « toutes les femmes ont connu ça », comme si toutes les femmes ne le savaient pas, et que de plus en plus de secteurs professionnels sont concernés (culture, syndicalisme...). #MeToo devient *Nous toutes*, et plus de 50 000 personnes, surtout des femmes, se sont rassemblées le 23 novembre 2019 dans toutes les grandes villes de France contre toutes les violences faites aux femmes. Le « nous » des femmes, socle de toute solidarité, se construit, non sans mal certes, et il permet d'espérer dépassé l'amer propos introductif au *Deuxième Sexe* de Simone de Beauvoir : les femmes de ce début de XXI^e siècle, en tout cas en Occident, ne vivent plus tout à fait « dispersées parmi les hommes ».

- 30 On entend beaucoup dire que les hommes souffrent de cette évolution, que la rivalité et même la guerre entre les sexes en est une conséquence inéluctable, que par crainte de s'efféminer ils y réagissent par le repli identitaire, sur une scène semi-privée avec les associations de pères divorcés, ou plus publique avec les intégrismes monothéistes... On ne peut que le constater, et il ne fait aucun doute que la présence de femmes dans la vie publique continue à perturber, parce qu'elle apporte un certain « arôme de sexe », une certaine « atmosphère », comme le dit avec son merveilleux humour Virginia Woolf dont nous avons cité en exergue le délicieux *Trois guinées*, c'est-à-dire parce qu'elle entame quelque peu l'homosexualité masculine qui régit la communauté des frères : si « masculines » soient-elles, les femmes restent les représentantes de l'altérité des sexes... Mais certains hommes, aussi, peuvent y découvrir avec moins d'angoisse la part féminine de leur jouissance, et accepter de profiter des joies de la mixité, de la « conversation juste et agréable » où Milton (1645) voyait la forme la plus accomplie des relations entre hommes et femmes. Les recherches sur cet aspect, en psychologie du moins, restent pour l'essentiel à faire...

- ANEF, Association Nationale des Études Féministes et CPED, Conférence permanente des chargées de mission Égalité et Diversité (2017). *Le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche. Vademecum à l'usage des établissements*. Consultable en ligne : <http://www.anef.org/ledition-2017-du-vademecum-a-lusage-des-etablissements-sur-le-harcelement-sexuel-dans-lenseignement-superieur-et-la-recherche-est-disponible-8-mars-2017/>
- Attias-Bonnivard, D. (2004). *Crise et désorganisation de l'entreprise*. Paris : L'Harmattan.
- Beauvoir, S. de (1949 [1976]). *Le deuxième sexe*. Paris : Gallimard, Folio Essais.
- Bercot R. (2013). *Le genre du mal être au travail : La prise en compte du genre dans l'étude du mal être au travail : quelles questions, quelles perspectives ?* Communication au colloque international Genre et mal être au travail, Paris, CNRS. Consultable en ligne : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00922450>
- Blidon, M. (2016). Espace urbain. Dans : J. Rennes éd., *Encyclopédie critique du genre : Corps, sexualité, rapports sociaux* (242-251). Paris : La Découverte.
- Bourdieu, P. (1998), *La domination masculine*. Paris : Seuil.
- Bozon, M. et Héran, Fr. (2006). *La formation du couple. Textes essentiels pour la sociologie de la famille*. Paris : La Découverte.
- Briard, K. (2019). *Ségrégation professionnelle entre les femmes et les hommes. Quel lien avec le temps partiel ?* Document d'études DARES n° 234.
- Césaire, A. (1950 [2000]). *Discours sur le colonialisme, suivi de Discours sur la négritude*. Paris : Présence africaine.
- Cromer, S. et Raymond, A. (2020). Violences au travail, un risque systémique. Dans : E. Brown, A. Debauche, Chr. Hamel et M. Mazuy, *Violence et rapports de genre*. Paris : INED. Consultable en ligne : <https://virage.site.ined.fr/fr/actualites/>
- Dejours, Chr. (1993). *Travail, usure mentale : de la psychopathologie du travail à la psychodynamique du travail* (nouv. éd. augmentée). Paris : Bayard.
- Dejours, Chr. (1998). *Souffrance en France*. Paris : Seuil.
- Delphy, Chr. coord. (2012). *Un trousseau de domestique*. Paris : Syllepse.
- Enriquez, E. (1983). *De la horde à l'État*. Paris : Gallimard.
- Enriquez, E. (1997). *Les jeux du pouvoir et du désir dans l'entreprise*. Paris : Desclée de Brouwer.
- Fanon, Fr. (1952 [2001]). *Peau noire, masques blancs*. Paris : Éditions du Seuil.
- Festinger, L. (1954 [1971]). *Théorie des processus de comparaison sociale*. Dans : C. Faucheux et S. Moscovici, éd., *Psychologie sociale théorique et expérimentale* (77-104). Paris : Mouton.

Goffman, E. (1963 [1975]). *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*. Paris : Éditions de Minuit.

Gubin, É., Jacques, C., Rochefort, Fl., Studer, Br., Thébaud, Fr. et Zancarini-Fournel, M. (2004). *Le Siècle des féminismes*. Paris : Les Éditions de l'Atelier/Éditions Ouvrières.

Hamel, Chr., Debauche, A., Brown, E., Lebugle, A., Lejbowicz, T., Mazuy, M. et Dupuis, J. (2016). Viols et agressions sexuelles en France : premiers résultats de l'enquête Virage. *Population & Sociétés*, 538(10), 1-4.

Hanmer, J. (1977). Violence et contrôle social des femmes. *Questions féministes*, 1. 69-88.

Houel, A. (2014). *Rivalités féminines au travail : l'influence de la relation mère-fille*. Paris : Odile Jacob.

Hurtig, M.-Cl. (2005). À l'aune des rapports de domination : les automatismes dans les façons de penser les hommes et les femmes. Dans : P. Mercader, dir. *Le sexe, le genre et la psychologie* (35-51). Paris : L'Harmattan.

Jaspard, M. (2005). *Les violences contre les femmes*. Paris : La Découverte.

Kergoat, D. (1988). Le syllogisme de la constitution du sujet sexué féminin. Dans : D. Kergoat (2012), *Se battre, disent-elles...*, Paris : La Dispute.

Le Goaziou, V. (2019). Chapitre 4. Pénétrations, preuves et consentement. Dans : V. Le Goaziou, *Viol : Que fait la justice ?* (pp. 91-114). Paris : Presses de Sciences Po.

Lebugle, A., Dupuis, J. et l'équipe de l'enquête Virage (2018). *Les violences subies dans le cadre des études universitaires*. INED, collection Documents de travail, n° 245.

Lestrohan, E. et Genty, Th. (2013). *Relations de travail entre les femmes et les hommes, Présentation des résultats de la consultation des salariés de neuf grandes entreprises françaises*. Conseil Supérieur de l'Égalité Professionnelle, LH2.

Maruani, M., et Meron, M. (2012), *Un siècle de travail des femmes en France : 1901-2011*. Paris : La Découverte.

Mercader, P., Léchenet, A., Durif-Varembont, J.-P., Garcia, M.-C. (2016). *Mixité et violence ordinaire au collège et au lycée*. Toulouse : ÉRÈS.

Mijolla-Mellor, S. de. (1992). *Le plaisir de pensée*. Paris : Presses Universitaires de France.

Milton, J. (1645 [2005]). *Doctrine et discipline du divorce*. Paris : Belin.

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (2011). *Égalité entre les femmes et les hommes. Chiffres clés de la parité dans l'enseignement supérieur et la recherche*.

Molinier, P. (2000). Virilité défensive, masculinité créatrice. *Travail, Genre et Sociétés*, 3. 24-29.

- Molinier, P. (2002). Féminité sociale et construction de l'identité sexuelle : perspectives théoriques et cliniques en psychodynamique du travail. *Revue de l'orientation professionnelle*, 31(4), 565-580.
- Molinier, P. (2008). Pénis de tête. Ou comment la masculinité devient sublime aux filles. *Cahiers du Genre*, 45(2), 153-176.
- Mosconi, N., Paoletti, M. et Raibaud, Y. (2015). Le genre, la ville. *Travail, genre et sociétés*, 33(1), 23-28.
- Pheterson, G. (2001). *Le prisme de la prostitution*. Paris : L'Harmattan.
- Picq, Fr. (2011). *Libération des femmes : quarante ans de mouvement*. Paris : éditions-dialogue.fr
- Ravit, M. (2012). L'Amour « vache ». *Adolescence*, 4(82), 935-944.
- Renard, N. (2018). *En finir avec la culture du viol*. Paris : Les petits matins.
- Tabet P. (1985). Fertilité naturelle, reproduction forcée. Dans : N.-C. Matthieu, éd. *L'arraisonnement des femmes* (61-146). Paris : EHESS.
- Tabet P. (1998). *La grande arnaque. Sexualité des femmes et échange économico-sexuel*. Paris : L'Harmattan.
- Tabet Paola (1979). Les mains, les outils, les armes. *L'homme*, t. XIX, n° 3-4.
- Weissman, É. (1995) *Les filles, on n'attend plus que vous ; témoignages de Martine Aubry à Simone Veil*. Paris : Textuel, 1995.
- Woolf, V. (2002) *Trois guinées* (V. Forrester, Trans.). Paris : 10/18. (Original work published 1938).

APPENDIX

Annexes

Le harcèlement sexuel

La première des mesures légales en cette matière de harcèlement fut l'introduction d'un délit de harcèlement sexuel dans le Code pénal par une loi de 1992, ainsi libellée : « Le fait de harceler autrui en donnant des ordres, proférant des menaces, imposant des contraintes ou exerçant des pressions graves dans le but d'obtenir des faveurs de nature sexuelle, par

une personne abusant de l'autorité que lui confèrent ses fonctions » (art. 222-33 du Code pénal).

La loi dite de modernisation sociale du 17 janvier 2002, qui concerne le statut général des fonctionnaires comme le Code du travail et le Code pénal, a modifié cet article dans le but d'élargir le champ d'application du harcèlement sexuel en supprimant certains éléments qui permettaient de le qualifier, dont la condition que ce soit le fait d'un supérieur hiérarchique. Sa définition est donc devenue : « Le fait de harceler autrui dans le but d'obtenir des faveurs de nature sexuelle ».

Après une étonnante décision du Conseil constitutionnel du 4 mai 2012 abrogeant ce texte, ouvrant ainsi un dangereux vide juridique, une loi du 6 août 2012 apporte une nouvelle définition se voulant plus précise :

« I. - Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

II. - Est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers » (art. 222-33 nouveau du Code pénal).

Les peines sont de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende. Des peines plus lourdes peuvent être prononcées dans des cas spécifiques (personne abusant de l'autorité que lui confèrent ses fonctions, mineurs de quinze ans...).

La loi renforce également la législation relative au harcèlement sexuel sur le lieu de travail (code du travail, art. L.1152-2 et L.1153-1), le harcèlement moral (222-33-2), et les discriminations qui peuvent être attachées au harcèlement sexuel (art. 225-1-1 du Code pénal).

De plus, depuis 2012, la loi n°2015-994 du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi intègre la notion de sexisme dans le Code du travail (art. L1142-2-1) : « Nul ne doit subir d'agissement sexiste, défini comme tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant » (art. L1142-2-1 du Code du travail).

La loi n°2016-1088 du 8 août 2016 fait obligation à l'employeur d'intégrer dans les mesures de prévention les questions de harcèlement sexuel et les agissements sexistes (art. L4121-2).

Le harcèlement moral

Dans le cadre du droit du travail, la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 a défini le harcèlement moral : « Le fait de harceler autrui par des agissements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende » (art. L 222-33 du Code pénal).

Mais le harcèlement moral, comme le harcèlement sexuel d'ailleurs, ne concerne pas que le travail, il s'est élargi par la suite à la notion de harcèlement psychologique qui concerne alors tous les autres domaines de la vie sociale, dont la vie familiale et conjugale.

L'enquête VIRAGE

Dans son module « Travail » (Cromer et Raymond, 2020), auquel ont répondu 17333 personnes (7903 hommes et 9430 femmes), cette enquête investigate 14 faits participants de différents types de violence (insultes et pressions psychologiques ; atteintes à l'activité professionnelle ; violences sexuelles sans contact ou avec contact ; agressions physiques), ainsi que leur fréquence, la gravité perçue, l'auteur, le lieu de l'agissement et les conséquences. Il s'avère qu'au cours des 12 derniers mois, la violence est extrêmement présente avec 20,1 % des femmes et 15,5 % des hommes qui déclarent avoir subi au moins un fait de violence. Tout un continuum se dégage, des pressions psychologiques (violences les plus fréquemment déclarées) aux agressions physiques (les moins fréquentes). Sauf en matière d'atteintes à l'activité professionnelle, les femmes déclarent davantage de faits. De surcroît, la majeure partie des agissements sont subis à plusieurs reprises et/ou les victimes déclarent plusieurs faits. En combinant le nombre de faits et la fréquence, près de 8 personnes sur 10 parmi celles déclarant au moins un fait de violence, se disent victimes de violences multiples et/ou plurielles. Les auteurs possibles sont nombreux : supérieurs hiérarchiques, collègues, acteurs externes à l'entreprise (fournisseurs,

usagers, clientèle ...). Les hommes victimes mettent en cause majoritairement des hommes. Quant aux femmes, elles mettent en cause des collègues féminines, des acteurs externes des deux sexes et des supérieurs hiérarchiques aussi bien hommes que femmes. Concernant les violences sexuelles et sexistes, dont sont majoritairement victimes les femmes, elles sont le fait d'hommes de tous statuts (4 % des femmes et 2 % des hommes). Enfin, bien que les victimes se confient, près de 3 personnes sur 10 subissent des répercussions professionnelles graves et dans 6,5 % des cas seulement, elles obtiennent réparation.

NOTES

- 1 Soins, sollicitude, empathie, ou pour le dire en termes marxistes tout ce qui relève de la reproduction sociale, ou reproduction des forces de travail. Comme on le sait, les femmes sont majoritaires dans les métiers de l'enseignement, du soin institutionnel (infirmières, aides-soignantes) ou à domicile (assistantes maternelles, assistantes de vie, femmes de ménage) et en bas de l'échelle dans la grande distribution, pour des salaires souvent très bas. Elles sont aussi celles qui réalisent le plus gros du travail domestique, travail aussi invisibilisé que nécessaire socialement.
- 2 Et avant cela par le Mouvement de Libération des Femmes (Picq, 2011 ; Gubin, Jacques, Rochefort, Studer, Thébaud et Zancarini-Fournel, 2004).
- 3 Bel exemple dans un roman populaire américain vendu à plus de 20 millions d'exemplaires et traduit en une vingtaine de langues : « *I did not force her*, dit un personnage masculin, *but I did not take no for an answer, and after a bit, she gave up saying it.* » (Diana Gabaldon, *Written in my own heart's blood*, chapitre 105). Certains nomment cette situation une « zone grise » (Le Goaziou, 2019), mais en fait elle n'est pas grise du tout : il s'agit simplement du refus d'entendre un refus, dont l'expression anglaise « *not take no for an answer* », c'est-à-dire ne pas considérer que « non » est une réponse, est bien symptomatique. Et ce n'est pas parce qu'elles sont convaincues ou séduites que les femmes renoncent, « à force », à dire non, mais bien parce qu'elles ne voient pas d'autre issue que de céder.
- 4 Et parfois chez elles aussi, mais c'est tout un autre sujet que nous ne pouvons pas aborder ici.
- 5 Parmi d'autres sources possibles, l'article où Magali Ravit (2012) relate le suivi psychologique d'une adolescente qui avait organisé le viol collectif

d'une condisciple, au motif précisément que cette fille était une « vache ».

6 La majorité des femmes exercent toujours dans 12 familles professionnelles sur 87, seuls 17 % des métiers sont mixtes (Briard, 2019 : 19).

7 Et encore... N'est-ce pas à dessein qu'il est si souvent difficile, impossible même, de démêler dans ces films si le rictus ou le gémissement des femmes est de jouissance ou de douleur ?

8 C'est ce qu'on appelle l'attribution défensive dans une logique de comparaison sociale, base de la construction identitaire (Festinger, 1954).

9 Rosine, dans *Bas les masques*, émission de Mireille Dumas sur le harcèlement sexuel en 1993 (Houel, 2014 : 112).

10 En témoigne le mouvement créé à l'Assemblée Nationale par Isabelle Attard, députée écologiste du Calvados, suite au caquetage moqueur d'un de nos coqs gaulois lors d'une prise de parole par une députée : le « Poulailler de l'Assemblée » est un groupe informel ouvert à toutes et tous dont le but est de ne plus laisser passer les attitudes et propos sexistes des parlementaires, toutes couleurs politiques confondues (octobre 2013).

AUTHORS

Patricia Mercader

Annik Houel

Professeures honoraires des universités Psychosociologues

Identifications, inférences et évaluation de la dominance : les mécanismes cognitifs à l'œuvre chez le bébé

Anna Eve Helmlinger and Jean-Baptiste Van der Henst

DOI : 10.35562/canalpsy.3545

OUTLINE

Introduction

Une sensibilité aux indices de dominance

Des indices physiques

Avoir plus d'alliés = être plus dominant ?

Compétences magiques

Capacités inférentielles liées à la dominance

Généralisation de la dominance

Inférences transitives et dominance

Généralisations de la dominance à partir d'un groupe affinitaire.

Évaluation de la dominance par les tout-petits

Le pouvoir coercitif versus le pouvoir fondé sur le respect

Évaluation des dominants coercitifs et non coercitifs

Conclusion

TEXT

Introduction

- 1 Chez de nombreuses espèces, vivre en groupe offre des bénéfices multiples. Mais le revers de la médaille est la compétition en interne. Les membres d'un même groupe vont souvent entrer en conflit afin de contrôler des ressources aussi essentielles que la nourriture, un territoire, ou des partenaires pour se reproduire. Survivre et s'intégrer à l'environnement social implique donc de remporter les conflits ou de former des alliances avec les individus les plus valeureux. Les victoires et les défaites déterminent un ordre social hiérarchique plus ou moins stable où émergent des individus dominants qui imposent leur volonté aux individus subordonnés. Ne pas savoir reconnaître qui domine dans un groupe peut amener à se

confronter à beaucoup plus fort que soi et avoir des conséquences tragiques. Au niveau cognitif, la vie sociale nécessite d'identifier les individus dominants, mais aussi d'évaluer leur comportement pour décider s'il faut les éviter ou collaborer avec eux. La dominance sociale a donc une influence déterminante sur le destin des individus et contribue à favoriser, sur le plan évolutif, des habiletés cognitives spécifiques.

- 2 De nombreux travaux ont décrit ces mécanismes cognitifs chez les animaux et les humains adultes. Chez les enfants, c'est récemment que les recherches en psychologie du développement ont étudié les mécanismes sous-jacents à la compréhension du pouvoir et de la dominance (R. Charafeddine et coll. ; 2015 ; S. Gülgöz et S.A. Gelman, 2017). Dès les premières années de vie, l'enfant s'inscrit dans des dynamiques de pouvoir au sein de sa famille, de ses pairs et des adultes qui s'occupent de lui. Les recherches sur le bébé permettent d'identifier la présence précoce de certains des mécanismes cognitifs liés à la compréhension des hiérarchies sociales. Sur la base de la littérature existante, notre article aura pour but de décrire :

1. quand et comment les bébés identifient la dominance ;
2. ce qu'ils en infèrent et
3. quelles sont leurs attitudes vis-à-vis des individus dominants.

- 3 Avant d'aborder ces questions, il est essentiel de comprendre le cadre d'expérimentation adopté chez le jeune enfant. L'étude de la cognition précoce peut difficilement s'appuyer sur les propos qu'un bébé pourrait tenir. Les recherches vont plutôt prendre en compte son comportement non verbal et notamment ce qu'il regarde. En effet, la durée pendant laquelle un bébé observe un stimulus reflète son intérêt pour ce stimulus, et constitue en cela une mesure pertinente pour la psychologie expérimentale. Un présupposé élémentaire des études dédiées à la cognition du bébé est qu'un événement inattendu va produire plus de surprise et attirer plus de ressources cognitives qu'un événement attendu. Sur la base de ces considérations, les psychologues du développement ont mis au point un paradigme qui exploite cet engagement des ressources pour ce qui est inattendu ; il s'agit du paradigme de *violation des attentes*. L'idée est que si le bébé regarde plus longtemps un événement objectivement considéré comme inattendu qu'un événement

considéré comme attendu, c'est que le bébé a précisément des attentes sur cet événement (pour une revue, voir M. Paulus, 2022). Par exemple, lorsque le bébé passe plus de temps à observer une balle qui reste en suspension à 1 mètre du sol qu'une balle qui tombe sur le sol, cela révèle qu'il a des attentes et donc des connaissances sur le mouvement naturel des objets physiques (R. Baillargeon, 1998 cité par S. Gelman & N.S. Noles, 2010). Voyons maintenant comment ce paradigme a été employé pour étudier la compréhension de la dominance chez les tout-petits.

Une sensibilité aux indices de dominance

Des indices physiques

- 4 Dans de nombreuses espèces, les individus qui dominent sont souvent plus grands et plus forts physiquement que les autres membres du groupe, ce qui leur permet de s'imposer dans les conflits. Lors de leurs interactions sociales, les animaux peuvent produire des signaux afin d'apparaître plus grands et intimider l'adversaire. Mais pour que ce dernier soit réceptif, il doit disposer de capacités cognitives qui lui permettent d'interpréter la taille comme un indice de dominance. Des psychologues (L. Thomsen, et coll., 2011) ont cherché à savoir si les bébés humains ont les outils cognitifs pour donner du sens aux indices physiques associés à la dominance, et notamment s'ils utilisent la taille du corps pour prédire qui va s'imposer dans un conflit. Dans leur étude, les bébés devaient regarder des vidéos d'un conflit entre deux individus ayant des formes rectangulaires, mais où l'un était deux fois plus grand que l'autre (voir Figure 1). Une première vidéo montrait que chaque individu se dirigeait vers l'endroit où se situait son adversaire, et qu'il allait y avoir un conflit de buts dans la mesure où l'un allait devoir passer avant l'autre. Il y avait alors deux fins possibles à cette histoire : dans la version « attendue », la seconde vidéo montrait l'individu plus petit qui s'inclinait vers le bas et s'écartait pour céder le passage au plus grand ; dans la condition « inattendue », l'inverse se produisait, avec le dominant qui laissait la préséance au plus petit (voir Figure 2). Les résultats de cette étude ont montré qu'à partir de

10 mois, les bébés passaient plus de temps à regarder la situation inattendue, ce qui donnait à penser qu'ils avaient associé la plus grande taille à une chance plus forte de s'imposer dans un conflit.

Figure 1

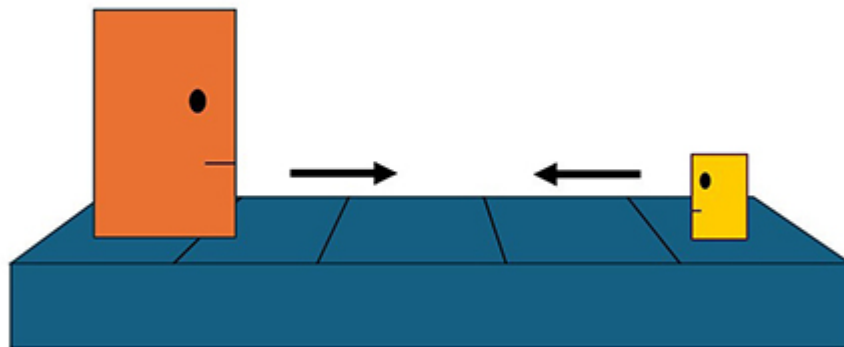
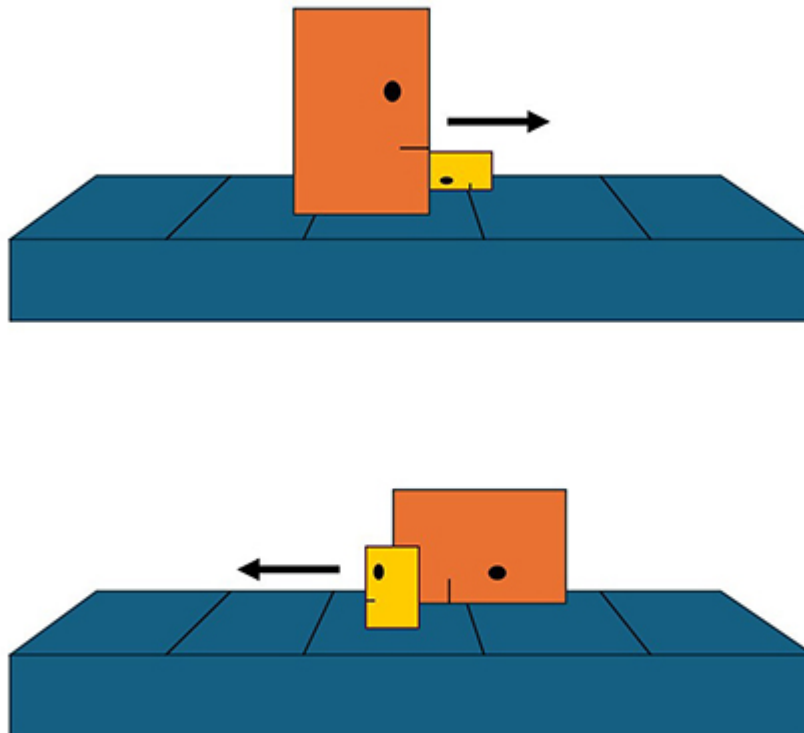


Figure 2



- 5 Un autre indice physique lié au pouvoir est la place qu'occupent les individus dans l'espace vertical (c.-à-d. en haut ou en bas). Au niveau symbolique, la représentation des hiérarchies se matérialise fréquemment par des pyramides ou des organigrammes, avec les dominant·es placé·es en haut et les subordonné·es en bas. De plus, dans le langage courant, l'expression du pouvoir ou du statut fait souvent référence à la dimension verticale de l'espace (« être en haut » ou « au sommet de la hiérarchie », « avoir de l'ascendant sur », « gravir les échelons », etc.). S'agit-il de simples éléments de langage ou le reflet d'une représentation préexistante ? Des études ont montré que le lien entre la hiérarchie et la verticalité n'était pas propre aux humains et que même les chimpanzés associaient la partie haute de l'espace à un pouvoir plus grand (C.D. Dahl, et I. Adachi, 2013). De la même manière, les bébés de 12 à 16 mois s'attendent à ce que l'individu initialement situé plus haut sur un podium ou sur une étagère l'emporte ensuite dans un conflit vis-à-vis d'un individu situé plus bas (X. Meng, et coll., 2019). Une explication proposée par X. Meng et coll. (2019) est que les nourrissons associeraient le fait d'être en hauteur aux capacités physiques (escalader), celles-ci mises en lien par l'enfant avec la capacité à emporter un conflit.

Avoir plus d'alliés = être plus dominant ?

- 6 Il n'est pas toujours suffisant, ni même nécessaire, d'être physiquement plus imposant ou d'occuper le haut de l'espace vertical pour être en position de force. Selon la devise « l'union fait la force », le soutien social joue également un rôle important dans l'issue d'un conflit. Face à un adversaire, savoir évaluer le nombre de ses allié·es peut s'avérer utile avant de s'engager dans un conflit. A. Pun et ses collaborateurs (2016) ont utilisé une méthodologie similaire à celle présentée ci-dessus et ont voulu savoir si les jeunes enfants forment déjà des attentes sur l'issue d'un conflit en fonction du nombre d'allié·es des protagonistes. Les résultats montrent que dès 6 mois, les nourrissons s'attendent à ce que l'individu provenant d'un groupe plus nombreux s'impose face à un individu issu d'un groupe moins nombreux. Plus récemment, A. Pun et ses collègues (2022) ont montré que les bébés de 9 à 12 mois vont jusqu'à prendre en compte

le fait que les alliés-es ont conscience ou non de l'existence d'un conflit. Si les enfants constatent que les alliés-es ne sont pas témoins du conflit, ils ne s'attendent plus à ce que l'individu du groupe le plus nombreux l'emporte.

Compétences magiques

- 7 Cependant, il existe des cas où quelques individus s'imposent face au plus grand nombre. Un indice ? Poséidon chante dans l'Illiade : « Car l'union fait la force quand les hommes sont faibles : à nous deux, nous pourrions combattre même des braves ! » (Homère – IV^e siècle). On l'aura compris, il s'agit des héros fictifs tirés des mythes et des récits de science-fiction. Ils gagnent, non pas par l'étendue de leurs soutiens, mais par leurs capacités extraordinaires. Les récits mythologiques ont imprégné les cultures humaines et, de par le monde, les êtres dotés de capacités surnaturelles, par exemple les devins ou les chamans, occupent souvent des positions sociales privilégiées dans la hiérarchie. Se pourrait-il que ces représentations se retrouvent déjà chez les très jeunes enfants ? Sachant que les bébés ont des intuitions justes des lois de la physique ordinaire (pour une revue, voir R. Baillargeon, 2004), vont-ils jusqu'à considérer que les comportements qui défient les lois de la physique sont les signes d'une supériorité sociale ? C'est précisément cette conclusion que tirent X. Meng et coll. (2021) dans une étude réalisée auprès d'enfants de 12 à 16 mois. Ils observent que les bébés s'attendent à ce qu'un individu capable de léviter ou de se téléporter pour atteindre son but s'impose dans un conflit face à un individu dont les capacités physiques se limitent à marcher sur un support.

Capacités inférentielles liées à la dominance

- 8 Les capacités cognitives qui permettent de se mouvoir dans un univers social hiérarchisé ne se limitent pas à identifier qui pourra être dominant ou subordonné. Comprendre les relations de dominance qui régissent les liens sociaux, c'est aussi prévoir le comportement des individus par-delà la situation particulière dans laquelle ils ont pu s'imposer ou capituler. Remporter un conflit n'est

probablement pas le fruit du hasard et peut révéler des caractéristiques comportementales propres qui auront des conséquences dans le futur, qu'il s'agisse de nouvelles situations conflictuelles impliquant les mêmes protagonistes ou d'autres protagonistes, ou qu'il s'agisse du comportement des individus alliés aux dominants ou aux subordonnés. Il s'agit donc ici de savoir quelles inférences les enfants peuvent faire lorsqu'ils observent des interactions de dominance.

Généralisation de la dominance

- 9 O. Mascaro et G. Csibra (2012) ont voulu savoir si les bébés considèrent que l'inégalité de dominance entre deux individus est une propriété stable d'un conflit à l'autre. Précisément, s'ils constatent que A domine B dans une situation, vont-ils penser que A va dominer B dans d'autres situations ? Dans leur étude, ils ont montré à des bébés des vidéos où deux individus convoitent un petit territoire et où le dominant bouscule le subordonné pour se l'approprier. Après cette première scène, ils leur ont présenté une seconde scène où cette fois les deux personnages se disputent une bille. Les résultats sur les temps d'observation de ces scènes montrent qu'à 15 mois, mais pas avant, les bébés s'attendent à ce que celui qui s'était emparé du territoire lors de la première scène se saisisse de la bille lors de la seconde scène. Dans une autre étude, J. Bas et N. Sebastian-Galles (2021) ont trouvé qu'à 18 mois les bébés n'avaient même pas besoin de voir un conflit ouvertement physique (p. ex. bousculer son adversaire) pour considérer la dominance comme un trait stable entre deux humains. Cette tendance à inférer du statut à partir d'une situation particulière de dominance se retrouve à un niveau plus général encore. Un individu dominant pourra ainsi être perçu comme celui qui sera avantagé même dans une autre situation non conflictuelle, donc ne relevant pas strictement de la dominance. C'est notamment ce qu'ont pu observer E.A. Enright et ses collègues (2017) avec des bébés de 17 mois, qui s'attendent à ce qu'un tiers extérieur attribue plus de ressources à un personnage dominant qu'à un personnage subordonné, reproduisant ainsi l'inégalité hiérarchique initiale. Les jeunes enfants manifestent donc des capacités à produire des inférences sur la base des relations de dominance qu'ils observent. Mais il faut aussi souligner que les

propriétés qu'ils infèrent se situent plutôt au niveau des relations qu'au niveau des individus. Par exemple, dans l'étude d'O. Mascaró et G. Csibra (2012), si les enfants observaient que A dominait B dans une situation du territoire, ils n'allaient pas jusqu'à inférer que A dominerait un individu C, qui n'avait été ni dominant ni subordonné au préalable. Ils ne généralisent donc pas la dominance à l'individu (A n'est pas dominant tout le temps contre n'importe qui), mais aux interactions entre A et B (A domine tout le temps B).

Inférences transitives et dominance

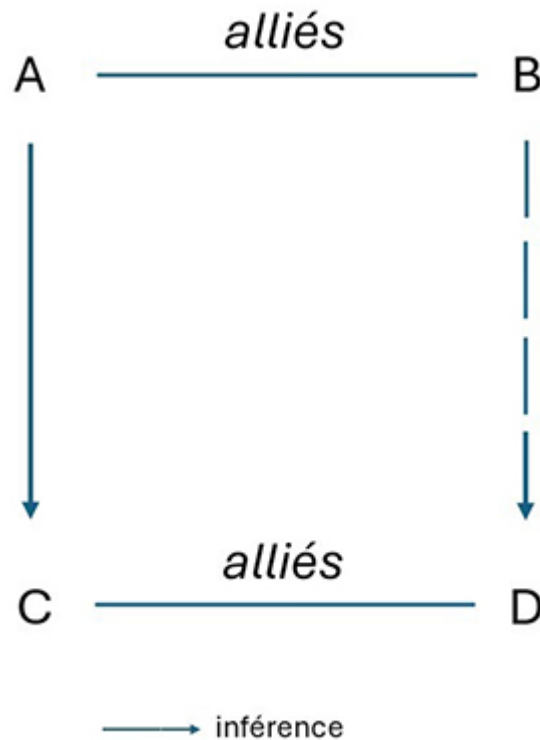
- 10 Dans les espèces sociales, la dominance se manifeste par une structure transitive, c'est-à-dire que si dans un groupe, un individu A domine un individu B et que B domine un individu C, alors A aura tendance à dominer C. Cette propriété se retrouve non seulement dans des structures sociales des animaux sociaux, mais aussi dans celles des groupes d'enfants à la crèche (exemples : C. G. Paz-y-Miño, et coll., 2004 ; F. Strayer, et J. Strayer, 1976). Pour certain·e·s chercheur·euse·s, la dominance aurait exercé des pressions de sélection sur les individus sociaux et aurait ainsi favorisé l'émergence de mécanismes d'inférence transitive. Sur le plan cognitif, il y a en effet un avantage à pouvoir inférer l'existence de relations sociales sans avoir besoin de les observer directement, notamment lorsque le groupe comporte un grand nombre d'individus. Des études ont ainsi rapporté que des oiseaux (C.G. Paz-y-Miño, et coll., 2004) et des poissons (L. Grosenick, et coll., 2007) étaient capables de réaliser des inférences transitives à partir de situations de dominance. Chez les humains, R.P. Gazes et son équipe (2015) ont montré à des enfants de 10 à 13 mois une marionnette A l'emportant sur une marionnette B, qui elle-même l'emportait sur une marionnette C ($A > B > C$; voir aussi O. Mascaró, et G. Csibra, 2014). Les résultats révélèrent que les bébés s'attendent à ce que la marionnette A l'emporte sur la marionnette C ($A > C$). On pourrait alors objecter que les enfants procèdent par un mécanisme de généralisation plus simple que l'inférence transitive, qui serait le suivant : comme la marionnette A s'est imposée une fois ($A > B$), elle va continuer à dominer vis-à-vis de n'importe quel individu qui n'a jamais dominé (donc $A > C$). Mais, lorsque les auteurs de l'étude ont présenté aux enfants une interaction entre A, qui a été dominant vis-à-vis de C, et un nouvel individu D, qui n'a lui, dominé personne et

n'a été dominé par personne, les enfants ne s'attendaient pas à ce que A domine D. Les auteurs en concluent que c'est bien par le biais d'une inférence transitive que les enfants infèrent que A domine C lorsqu'ils sont confrontés à $A > B$ et $B > C$.

Généralisations de la dominance à partir d'un groupe affinitaire.

- 11 Imaginez qu'un individu Alpha appartienne à un groupe dont les membres constituent ses amis et qu'un individu Bêta appartienne lui à un autre groupe. Si l'on observe que Alpha domine Bêta, on sera peut-être tenté de généraliser la différence de statut au niveau des relations intergroupes en estimant que les amis d'Alpha vont également dominer les amis de Bêta. Pour savoir si ce type de généralisations se manifeste aux âges où apparaît la compréhension de la dominance, O. Mascaró et coll. (2023) ont présenté à des enfants de 14 mois deux paires d'individus alliés : A et B d'un côté, et C et D de l'autre (voir Figure 3). Quand un individu apparaît, son allié s'approche et reste à proximité. Dans la phase de familiarisation, l'expérimentation consiste à montrer aux bébés la relation de dominance de A sur C ($A > C$). Ensuite, dans la phase de test, les bébés voient soit B (allié de A) qui domine D (allié de C), soit l'inverse ($D > B$). Les résultats indiquent que les enfants s'attardent plus sur cette dernière situation ($D > B$), qui contrevient à la généralisation de la dominance intergroupe, ce qui suggère qu'ils s'attendent à ce que l'allié du dominant l'emporte sur l'allié du subordonné. À un niveau encore plus subtil encore, O. Mascaró et coll. (2023) observent que les bébés de 14 mois effectuent plus volontiers des inférences hiérarchiques de type pyramidal (si A domine C et que D est allié de C, alors A domine D) que des inférences de type arborescent (si A domine C et que B est allié de A, alors B domine C). Cela est à mettre un lien avec la fréquence plus grande des structures sociales pyramidales (moins d'individus au sommet de la hiérarchie qu'en bas) par rapport aux structures arborescentes (plus d'individus en haut de la hiérarchie et moins d'individus en bas), observée non seulement dans les groupes d'enfants et d'adultes, mais aussi dans la plupart des autres espèces sociales (O. Mascaró et coll., 2023).

Figure 3



Évaluation de la dominance par les tout-petits

Le pouvoir coercitif versus le pouvoir fondé sur le respect

- 12 L'intérêt qu'il y a à identifier les individus dominants n'est pas seulement de pouvoir prédire l'issue d'éventuels conflits à venir, mais il est aussi d'évaluer la manière dont ces individus exercent leur autorité pour savoir comment y répondre : se soumettre, s'allier, ou se rebeller. La littérature en psychologie sociale distingue d'un côté l'exercice tyrannique et injuste du pouvoir, qui repose sur la peur et la coercition, et de l'autre le leadership, établi de manière plus légitime avec l'assentiment du groupe qui repose sur le prestige (Maner, 2017). Le premier est donc vu comme plus positif et le second comme plus

négatif. Des psychologues ont cherché à savoir comment les bébés évaluent le tyran et le leader. Mais pour répondre à cette question, il faut d'abord s'assurer qu'ils sont déjà en mesure de faire la distinction entre les deux. Dans ce but, F. Margoni et ses collègues (2018) ont développé une expérience où les enfants (21 mois) voyaient sur un écran deux chefs qui obtenaient une ressource de leur subordonné. Le leader l'obtenait par le respect qu'il inspirait à ses subordonnées et le tyran par la menace physique qu'il exerçait sur eux. Ensuite, quand le leader donnait un ordre puis disparaissait de l'écran, les bébés s'attendaient à ce que les individus subordonnés continuent d'obéir. À l'inverse, quand le tyran donnait un ordre, les enfants n'étaient pas surpris que les subordonnés n'obéissent plus une fois celui-ci disparu. Les bébés font donc une différence entre ces deux types de chefs. Ils devinent que les individus subordonnés sont socialement moins liés au tyran qu'au leader, et probablement qu'ils ont des attitudes différentes vis-à-vis d'eux. Mais qu'en est-il de leurs propres attitudes ? Préfèrent-ils l'un à l'autre ?

Évaluation des dominants coercitifs et non coercitifs

- 13 Cendrillon et sa marâtre, Cosette et les Thénardier, David contre Goliath... Dans les situations de domination injuste et coercitive, on se place volontiers du côté de la victime (F. Quesque, et coll., 2021). Nous évaluons négativement les comportements antisociaux et nous ne souhaitons pas être ami·es avec des dictateurs ou des chefs injustes. Chez le bébé, des études ont examiné l'évaluation des comportements antisociaux et ont montré qu'à partir de 10 mois les enfants préfèrent une victime à son agresseur, et même une victime à un personnage neutre (Y. Kanakogi, et coll., 2013). Récemment, une équipe a mis en avant chez les bébés de moins de 1 an les prémices d'attitudes punitives envers les individus antisociaux. Pour ce faire, Y. Kanakogi et ses collègues (2022) ont appris à des enfants de 8 mois que s'ils regardaient longuement un personnage, cela déclenchait la chute d'une pierre sur ce dernier. Puis, les bébés étaient témoins de scènes où un individu agressait un second et ont alors puni plus l'agresseur que la victime.

- 14 Concernant la dominance coercitive, A.J. Thomas et son équipe (2018, expérience 2) ont montré des scénarios où un agent dominant forçait le passage et faisait tomber le subordonné. Ils ont ensuite demandé aux enfants de 21 à 31 mois quelles étaient leurs préférences entre les deux marionnettes. Dans cette condition, les bébés choisissaient significativement plus souvent la marionnette subordonnée que la marionnette dominante. Mais, quand le chef n'est pas agressif, sa force, mais aussi ses ressources, ses conseils ou ses connaissances peuvent profiter aux individus subordonnés (A.P. Fiske, 1992 ; J. Henrich, et F.J. Gil-White, 2001). À 21 mois, les bébés préfèrent les individus compétents (J. Jara-Ettinger, et coll., 2015) et c'est aussi à partir de cet âge qu'A.J. Thomas et coll. (2018, expérience 3) ont montré que les bébés (21-31 mois) préfèrent la marionnette qui s'impose dans un conflit tant que celle-ci ne recourt pas à la force. Cette préférence pour l'individu dominant semble émerger avec l'âge puisque, dans une expérience similaire, les bébés plus jeunes (10-16 mois) préfèrent la marionnette qui cède (A. J. Thomas et coll., 2019).

Conclusion

- 15 Comprendre les relations humaines, et notamment les relations de pouvoir, est essentiel pour une espèce aussi sociale que la nôtre. Dès le plus jeune âge, des mécanismes cognitifs émergent pour comprendre les interactions de dominance. On peut ici parler d'une cognition fondamentale de type « core knowledge » (L. Thomsen et S. Carey, 2013), un socle inné prédisposant aux relations sociales et notamment à la compréhension du pouvoir. A liste des compétences sociales de bases comme la capacité à comprendre que les individus ont leur propre agentivité (Gergely, G. & Csibra, G. 2003), qu'ils peuvent nouer des relations d'amitié ou d'inimitié et qu'ils s'organisent en groupe, vient s'ajouter la capacité à comprendre que les relations sociales peuvent être hiérarchiques.

BIBLIOGRAPHY

Baillargeon, R. (2004). Infants' physical world. *Current directions in psychological science*, 13(3), 89-94.

- Bas, J., & Sebastian-Galles, N. (2021). Infants' representation of social hierarchies in absence of physical dominance. *PLoS One*, 16(2), e0245450.
- Buston, P. (2003). Size and growth modification in clownfish. *Nature*, 424(6945), 145-146.
- Dahl, C. D., & Adachi, I. (2013). Conceptual metaphorical mapping in chimpanzees (Pan troglodytes). *Elife*, 2, e00932.
- Deaner, R. O., Khera, A. V., & Platt, M. L. (2005). Monkeys pay per view: adaptive valuation of social images by rhesus macaques. *Current Biology*, 15(6), 543-548.
- Enright, E. A., Gweon, H., & Sommerville, J. A. (2017). 'To the victor go the spoils': Infants expect resources to align with dominance structures. *Cognition*, 164, 8-21.
- Fiske, A. P. (1992). The four elementary forms of sociality: framework for a unified theory of social relations. *Psychological review*, 99(4), 689.
- Gergely, G., & Csibra, G. (2003). Teleological reasoning in infancy: The naive theory of rational action. *Trends in cognitive sciences*, 7(7), 287-292.
- Grosenick, L., Clement, T. S., & Fernald, R. D. (2007). Fish can infer social rank by observation alone. *Nature*, 445(7126), 429-432.
- Gülgöz, S., & Gelman, S. A. (2017). Who's the boss ? Concepts of social power across development. *Child Development*, 88(3), 946-963.
- Gelman, S. A., & Noles, N. S. (2011). Domains and naïve theories. *Wiley Interdisciplinary Reviews: Cognitive Science*, 2(5), 490-502.
- Henrich, J., and Gil-White, F. J. (2001). The evolution of prestige: freely conferred deference as a mechanism for enhancing the benefits of cultural transmission. *Evolution and human behavior*, 22(3), 165-196.
- Homère (trad. du grec ancien par Victor Bérard, 2001), *Odyssée : vol. 1 : Chants I à VIII*. Paris, Les Belles Lettres. (Œuvre originale parue environ Vème siècle)
- Gazes, R. P., Hampton, R. R., & Lourenco, S. F. (2017). Transitive inference of social dominance by human infants. *Developmental science*, 20(2), e12367.
- Jara-Ettinger, J., Tenenbaum, J. B., & Schulz, L. E. (2015). Not so innocent: Toddlers' inferences about costs and culpability. *Psychological science*, 26(5), 633-640.
- Maner, J. K. (2017). Dominance and Prestige: A Tale of Two Hierarchies. *Current Directions in Psychological Science*, 26(6), 526-531.
<https://doi.org/10.1177/0963721417714323>
- Margoni, F., Baillargeon, R., & Surian, L. (2018). Infants distinguish between leaders and bullies. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 115(38), E8835-E8843.
- Mascaro, O., & Csibra, G. (2014). Human infants' learning of social structures: The case of dominance hierarchy. *Psychological science*, 25(1), 250-255.

Mascaro, O., & Csibra, G. (2012). Representation of stable social dominance relations by human infants. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 109(18), 6862–6867.

Mascaro, O., Goupil, N., Pantecouteau, H., Depierreux, A., Van der Henst, J. B., & Claidière, N. (2023). Human and animal dominance hierarchies show a pyramidal structure guiding adult and infant social inferences. *Nature Human Behaviour*, 7(8), 1294–1306.

Meng, X., Ishii, T., Sugimoto, K., Nakawake, Y., Moriguchi, Y., Kanakogi, Y., & Watanabe, K. (2023). Children attribute higher social status to people who have extraordinary capabilities. *Cognition*, 239, 105576.

Meng, X., Nakawake, Y., Hashiya, K., Burdett, E., Jong, J., & Whitehouse, H. (2021). Preverbal infants expect agents exhibiting counterintuitive capacities to gain access to contested resources. *Scientific reports*, 11(1), 10884.

Meng, X., Nakawake, Y., Nitta, H., Hashiya, K., & Moriguchi, Y. (2019). Space and rank: infants expect agents in higher position to be socially dominant. *Proceedings of the Royal Society B*, 286(1912), 20191674.

Paulus, M. (2022). Should infant psychology rely on the violation-of-expectation method ? Not anymore. *Infant and Child Development*, 31(1), e2306.

Paz-y-Miño C, G., Bond, A. B., Kamil, A. C., & Balda, R. P. (2004). Pinyon jays use transitive inference to predict social dominance. *Nature*, 430(7001), 778–781.

Pun, A., Birch, S. A., & Baron, A. S. (2016). Infants use relative numerical group size to infer social dominance. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 113(9), 2376–2381.

Quesque, F., Foncelle, A., Barat, E., Chabanat, E., Rossetti, Y., & Van der Henst, J. B. (2021). Sympathy for the underdog: people are inclined to adopt the emotional perspective of powerless (versus powerful) others. *Cognition and Emotion*, 35(5), 902–917.

Southgate, V., Johnson, M. H., & Csibra, G. (2008). Infants attribute goals even to biomechanically impossible actions. *Cognition*, 107(3), 1059–1069.

Thomas, A. J., Thomsen, L., Lukowski, A. F., Abramyan, M., & Sarnecka, B. W. (2018). Toddlers prefer those who win but not when they win by force. *Nature Human Behaviour*, 2(9), 662–669.

Thomas, A. J., & Sarnecka, B. W. (2019). Infants choose those who defer in conflicts. *Current Biology*, 29(13), 2183–2189.

Thomsen, L., & Carey, S. (2013). Core cognition of social relations. In M. R. Banaji & S. A. Gelman (Eds.), *Navigating the social world: What infants, children, and other species can teach us* (pp. 17–22). Oxford University Press.

Thomsen, L., Frankenhuys, W. E., Ingold-Smith, M., & Carey, S. (2011). Big and mighty: Preverbal infants mentally represent social dominance. *Science*, 331(6016), 477–480.

AUTHORS

Anna Eve Helmlinger

Psychomotricienne, doctorante au Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon (Equipe trajectoires)

Jean-Baptiste Van der Henst

Directeur de Recherche au CNRS au Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon (Equipe Trajectoires)

Travailler la question du pouvoir avec les adolescents dans une structure d'hébergement au pénal

Marion Durand

DOI : 10.35562/canalpsy.3548

OUTLINE

Éduquer, est-ce exercer un pouvoir ?

La structuration de la notion de pouvoir dans l'enfance et à l'adolescence

Évolution d'un adolescent incestueux dans son rapport à la question du pouvoir

Des rapports de domination objectivant à l'autorité subjectivante

TEXT

- 1 Le rapport qu'un individu entretient avec la question du pouvoir est un indice précieux de son niveau de structuration psychique. Cela est particulièrement patent chez les adolescents pris en charge par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) suite à un acte de délinquance, adolescents présentant une « tendance antisociale » pour reprendre la terminologie winnicotienne (1956) (pour rappel, pour Winnicott la délinquance est une « tendance antisociale organisée [...] surchargée de bénéfices secondaires et de réactions sociales qui rendent l'accès à son noyau difficile » ; la « tendance antisociale » constitue plus directement le symptôme ayant un sens psychodynamique). Et si cela est patent chez eux, c'est probablement d'abord de par le fait que la question du pouvoir est constitutive de toute relation, « qu'elles soient instituées (...) ou qu'elles soient spontanées ou fortuites (relations amicales) » (Sciences Humaines, 2001). Or, la relation à autrui est justement à la fois ce qui se trouve être en souffrance chez ces adolescents, du fait d'un vécu précoce de déprivation affective, et à la fois ce qui peut constituer une solution, puisqu'« il y a dans la tendance antisociale un élément spécifique qui oblige l'environnement à être important. Le patient oblige quelqu'un, par des pulsions inconscientes, à le prendre en main » (Winnicott,

1956). Mais ces adolescents ont également deux autres caractéristiques explicatives à mon sens de la place nodale de la question du pouvoir dans leur fonctionnement : d'une part, ce n'est pas seulement l'environnement qu'ils viennent interpeller par leurs agissements, mais c'est plus spécifiquement la Loi. Or, selon Carre de Malberg, la Loi est une des formes « sous lesquelles se manifeste l'activité dominatrice de l'État » (G. Bacot, 1985), c'est donc aux rapports de pouvoir s'exerçant dans cet environnement que ce message est adressé. D'autre part, le fait que ce soient des adolescents n'est pas un hasard : l'adolescence confronte à « la double nécessité d'être à soi-même sa propre fin et d'être le maillon d'une chaîne » (S. Freud, 1914), à « la nécessité de s'affilier et de se différencier simultanément » (G. Gaillard, 2018), de parvenir à exister en tant que sujet individué au sein d'une lignée, et pour cela de se *positionner* face à autrui. Il n'est donc pas surprenant que la question du pouvoir revienne très fréquemment lors des rencontres avec ces adolescents, et peut-être davantage encore depuis que j'exerce dans un Établissement de Placement Éducatif (EPE), placement pénal non coercitif de la PJJ. Ces adolescents viennent *interpeller* (par leurs actes ou par leurs mots) l'autorité qu'exercent sur eux la police et la justice, les adultes, au sein de leur famille, de l'organisme d'insertion scolaire ou professionnel qu'ils fréquentent ou au sein de la structure d'hébergement elle-même. Outre leurs capacités de verbalisation, c'est aussi leurs degrés d'accès à l'altérité qui vont se donner à voir par ce biais, leurs capacités à envisager autrui — surtout lorsque celui-ci pose des interdits — autrement que comme une menace à leur intégrité. Mais très souvent le *refus de l'autorité* dont on les accuse, est surtout un *refus de soumission*, dans une confusion entre autorité et domination, exacerbée lorsque les professionnels eux-mêmes manquent de clarté dans la distinction des deux notions, mais souvent présente même lorsque cette distinction est nette, en lien avec leurs vécus infantiles précoces (cf. plus loin). Ces adolescents peuvent alors être touchants de sincérité et leur refus peut apparaître comme légitime face à l'enjeu de subjectivation qui est le leur, si on prend la peine de considérer les choses de leur point de vue, en ayant à l'esprit que « si notre compréhension du besoin du patient se contente d'être intellectuelle au lieu de relever du psychésoma, notre travail est inévitablement faussé » (Winnicott, 1955-1956). Le travail du psychologue est alors à la fois d'entendre au plus

près le monde de l'adolescent, et à la fois de garder à l'esprit le caractère parfois profondément désocialisant de ce refus d'autorité, dont, en outre, les éducateurs de la structure font souvent les frais.

- 2 Comment, dès lors, en tant que structure d'hébergement, aider ces adolescents à avancer dans leur rapport à la question du pouvoir ?

Éduquer, est-ce exercer un pouvoir ?

- 3 Pour commencer, il me semble essentiel de se poser cette question fondamentale. B. Russel définit en effet le pouvoir comme la capacité à influencer le comportement d'autrui. Or, selon le Larousse, « éduquer », c'est « former quelqu'un en développant et en épanouissant sa personnalité ». Éduquer a donc pour objectif d'induire un changement chez autrui, c'est donc exercer un pouvoir, intentionnel qui plus est. On se retrouve cependant face à un paradoxe apparent : en effet, influencer quelqu'un (quand ce n'est pas carrément le contraindre), à faire quelque chose voire même à être quelque chose, cela évoque une certaine objectalisation de la personne, alors que *développer sa personnalité* est au contraire du côté de la subjectivation. Cela amène ainsi à se demander, si éduquer c'est exercer un pouvoir et que cela n'est donc pas donné à tout le monde, à quelles conditions peut-on éduquer ? Et si éduquer c'est exercer un pouvoir, à quel prix l'éducation n'est-elle pas un abus de pouvoir ?
- 4 Pour C. Herfray, « ce que l'on appelle pouvoir correspond à une place dans la réalité d'une hiérarchie organisationnelle, et ce qu'on désigne par autorité suppose une place dans la réalité psychique qui organise nos pensées. Quand nous parlons d'autorité, nous désignons le pouvoir d'influence qui émane de la parole de quelqu'un (...) qui s'appuie sur des liens véhiculant de la confiance... ou de la méfiance ». L'autorité est en relation avec « une place dans les systèmes de représentation » de ceux qui en font l'objet, une réactualisation « des affects (...) liés à des souvenirs inconscients, témoignant de la haine et/ou de l'amour que nous avons éprouvés lors de nos premières expériences d'attachement à nos premiers objets » (C. Herfray, 2012). Elle est ainsi fondée sur la croyance que l'autre nous veut du bien ou

au contraire sur la crainte de représailles, issues d'expériences antérieures. Mais il semble que cette réactualisation de liens inconscients ne suffise pas toujours à assurer la légitimité de l'autorité et donc à la rendre efficiente (et ce peut-être d'autant plus lorsque les premières figures d'autorité souffrent elles-mêmes d'un manque de légitimité ?). Elle repose également sur la compétence reconnue au détenteur de l'autorité, et plus spécifiquement en matière d'éducation à l'assurance que celui qui pose des interdits à l'enfant ne le fait pas pour en retirer pour lui-même un bénéfice, mais pour aider l'enfant à se structurer, à prendre sa place dans la société, à s'humaniser (au contraire de l'autoritarisme qui sert exclusivement les intérêts du *dominant*), bref cette autorité est légitime lorsqu'elle s'inscrit dans un « contrat narcissique » (P. Aulagnier, 1975) dans lequel le détenteur du pouvoir s'astreint lui-même à une limitation de sa jouissance et offre à l'enfant une place d'enfant, de l'amour, de la protection. À ce prix, éduquer n'est pas un abus de pouvoir.

La structuration de la notion de pouvoir dans l'enfance et à l'adolescence

- 5 J. Chartier (2011) explique que « l'intériorisation de la Loi renvoie (...) à l'état d'esprit dans lequel peuvent s'appréhender l'acceptation et l'obéissance aux règles. L'enfant est confronté à des injonctions et à des interdits (...) qui lui sont imposés (...) par l'adulte (...) à la faveur d'un rapport de forces qui lui est défavorable et par le moyen de l'angoisse que la punition ou la menace de la punition suscite en lui (angoisse de castration, angoisse de perdre la protection ou l'amour des parents, puis contrainte surmoïque) ». Dans les configurations les plus archaïques, « l'enfant peut (...) se sentir mis dans la situation de devoir se soumettre par la contrainte en haïssant celui qui le force à obéir, perçu alors comme celui qui veut le briser et l'humilier. On comprend que l'enfant puisse en venir, quand il se sent assez fort (par exemple à l'adolescence, mais souvent avant), à transgresser les règles et les interdits et à défier celui qui entend les lui imposer. À moins qu'il n'adopte la solution qui consiste à respecter la règle honnie et même à l'accepter, mais pour pouvoir l'imposer dans toute

sa rigueur à un autre à la faveur d'un rapport de force ou d'autorité favorable (cf. l'identification à l'agresseur). (...) La situation est toute différente quand (l'enfant a accès à) la position dépressive, l'enfant accepte (alors) la règle non parce qu'il est soumis à la tyrannie et dominé par l'angoisse, non parce qu'il risquerait de perdre l'amour et la protection dont il ne peut se passer, mais parce qu'il peut prendre le point de vue de l'autre et penser non seulement aux avantages qu'elle procure, mais aussi à ses inconvénients » (J. Chartier, 2011). Autrement dit, il existe dans ces seconds cas de figure une « subjectivation de l'héritage » (M. Bourguignon, 2018). L'adolescence est donc ici « le temps d'intériorisation de la loi du symbolique » (D. Texier, 2011), qui remplace la soumission à l'autorité, en lien avec le processus de subjectivation. Et D. Texier ajoute « le symbolique permet de penser le manque, de prendre en compte la perte et de l'inscrire dans une représentation. Il organise les liens sociaux, en les nouant aux interdits fondateurs de l'humanisation des relations entre les individus ».

- 6 Mais on l'aura compris, les adolescents que nous rencontrons n'ont souvent intégré que très partiellement la Loi symbolique, dans un certain nombre de cas du fait de défaillances dans le contrat narcissique, de difficultés de leurs parents à les reconnaître à la fois comme issus de leur lignée et dans leur altérité de sujet (au profit de l'un ou de l'autre). Ses parents mésusent de leurs positions de pouvoir ou bien y renoncent, parfois les deux alternativement. J'illustrerais ce propos avec la situation clinique d'un adolescent pris dans des enjeux incestuels, problématique qui me semble paradigmatique d'un rapport faussé à la notion de pouvoir.

Évolution d'un adolescent incestueux dans son rapport à la question du pouvoir

- 7 Jonathan a 15 ans quand je le rencontre pour la première fois, dans le cadre de son placement à l'Établissement de Placement Éducatif. Il y est arrivé depuis peu, mais c'est son 3^e foyer : il est placé depuis deux ans, suite à sa mise en accusation pour des faits de violence et d'agression sexuelle sur son petit frère, faits dont la véracité n'a pas

été établie avec certitude. Les deux placements précédents (au civil) ont pris fin du fait de fugues répétées lors desquelles il se rendait chez sa mère, mais aussi du fait de pressions psychologiques qu'il semble avoir fait subir à plusieurs éducatrices. Manifestement Jonathan induit un certain rejet au sein des équipes éducatives, et c'est aussi ce qui ne manquera pas de se mettre en place rapidement à l'EPE, tandis que parmi le groupe de jeunes, il se retrouve rapidement en position de victime.

- 8 Jonathan refuse d'abord de venir en entretien psychologique, mais finit par obtempérer face à l'insistance des éducateurs qui lui demandent d'au moins venir me le dire. Son attitude à mon égard est alors assez discordante : il verbalise son refus des entretiens psychologiques et semble effectivement très angoissé par ma fonction à laquelle il apparaîtra qu'il attribue un certain pouvoir teinté de persécution (« je ne veux pas qu'on lise dans ma tête »), mais dans le même temps il se montre non seulement poli, mais aussi souriant, cherchant manifestement à me plaire, dans une sorte de soumission. Comme je lui dis entendre son refus, mais simplement souhaiter lui présenter ma fonction, en insistant sur ma vigilance quant à son inscription en tant que sujet dans son propre projet individualisé, Jonathan me répond : « je vais retourner chez ma mère ». Je lui demande si c'est ce qu'il veut, mais il ne parvient pas à formuler une réponse qui intègre la notion de désir : c'est « ce qu'il va faire » et non « ce qu'il veut ». Il ajoute que depuis la saisine judiciaire (liée, on le rappelle, aux accusations d'agression sexuelle sur son petit frère), sa relation à sa mère s'est beaucoup améliorée, et que cette dernière projette d'ailleurs de lui offrir pour son anniversaire un cadeau très onéreux. Puis il me demande si nous pouvons mettre fin à la rencontre, ce que j'accepte.
- 9 Je le rencontre une seconde fois deux mois plus tard : il a entre temps fugué du foyer pendant un mois lors duquel il était chez sa mère qui le cachait, mais il vient de réintégrer le foyer suite à une violente dispute avec cette dernière, qui a porté plainte contre lui pour des violences sur sa sœur et des suspicions de nouvelles intentions sexuelles à l'égard de son petit frère ; elle ne veut plus de lui à son domicile, mais lui voudrait y retourner quand même. Le positionnement de Jonathan à mon égard n'a plus rien à voir avec celui de la précédente rencontre. Il vient me voir sans aucune

réticence et si la rencontre débute par un mouvement persécutoire lors duquel il suppose que nous lui aurions tous tendu un piège pour qu'il reste au foyer jusqu'à sa majorité, celui-ci cède assez rapidement et il investit alors la rencontre, exprimant son désespoir autant que sa colère, d'abord par son comportement (il pleure, tape dans le mur), puis progressivement en parvenant à mettre des mots. Il explique avoir effectivement brutalisé sa sœur en début de mois, sans que cela n'occasionne de réaction de sa mère, mais qu'il ne s'est rien passé d'autre depuis. La voix pleine de sanglots, il répète : « Comment une mère peut-elle faire ça ? Comment peut-elle me détester à ce point ? ». Il explique qu'elle le hait et qu'elle est prête à mentir pour le détruire, que des amis de la famille lui auraient conseillé de se méfier d'elle, car elle leur aurait dit qu'elle souhaitait qu'il aille en prison. Il dit ne pas comprendre comment elle peut assumer d'être comme ça, expliquant que lui se sent beaucoup mieux depuis qu'il m'a avoué qu'il avait effectivement brutalisé sa sœur en début de mois. Il se compare aux autres jeunes du foyer : « les autres ici, leurs mères les aiment, elles les appellent... même ceux qu'ont fait des trucs graves, j'suis sûr... Moi, la mienne, elle ne m'appelle jamais ». Il arrivera ensuite à évoquer le fait qu'elle lui a déjà renvoyé plusieurs fois qu'il ressemblait à son père, homme qui a été très violent avec elle, et il narre des épisodes où, alcoolisée, sa mère semble confuser l'image de Jonathan et de son père, lui reprochant à lui des épisodes qu'elle a vécu avec ce dernier. Comme Jonathan va jusqu'à dire n'avoir aucun souvenir agréable avec elle, je lui demande pourquoi il veut quand même retourner vivre auprès d'elle. Il pleure et il me répond qu'il ne veut pas renoncer, qu'il veut qu'elle change, magiquement, puis il relate les sorties nocturnes de sa mère, ses fréquentations douteuses, et le fait qu'il se fait du souci pour son petit frère et sa petite sœur... Mais alors que cette inquiétude semble dans un premier mouvement sincère et de bon aloi, Jonathan rebascule brutalement dans son ancien fonctionnement, menaçant de témoigner contre sa mère dans une sorte de vengeance malsaine teintée de jalousie : « comme ça, ils verront ce que c'est d'être placés (mon frère et ma sœur) ! ».

- 10 Dans la situation de Jonathan, on reconnaît rapidement que, quelle que soit la véracité des accusations dont il est l'objet à l'égard de son petit frère, le fonctionnement familial est incestuel : la relation mère/fils ne connaît que deux modalités, la fusion incestuelle ou le

rejet haineux ; c'est sa mère qui pose la Loi sans l'existence d'aucun tiers (pour preuve le fait qu'elle le cache chez elle alors qu'il a l'interdiction judiciaire d'y être puis qu'elle porte plainte contre lui quand elle ne veut plus qu'il soit chez elle, épisode qui fait suite on le rappelle à deux placements déjà mis en échec en lien avec des fugues probablement sur le même mode). Le mensonge est omniprésent, la vérité des paroles ne semblant avoir aucune importance, et la confusion des générations est telle que sous l'emprise de l'alcool, sa mère le confond avec son père. On perçoit aussi que Jonathan reproduit avec les membres féminins de l'équipe (les éducatrices qui se sentent opprimées ; le pouvoir qu'il me suppose...) les modalités relationnelles qu'il a toujours eues avec sa mère. Mais tant que cette fusion *tient*, aucun travail ne semble possible, Jonathan apparaissant comme *comblé*. C'est le rejet dont il va dans un second temps faire l'objet de la part de sa mère qui va lui permettre de sortir de la fusion incestuelle et de se situer à un meilleur niveau de fonctionnement qu'auparavant, même si le changement n'est jamais magique et que le progrès n'est jamais exempt de retours en arrière plus ou moins ponctuels. Il est probable que le premier temps de placement, qui ne semblait servir à rien (dans le sens où aucun progrès n'était visible en termes d'évolution de personnalité), ait permis que ce rejet advienne dans le sens où Jonathan a nécessairement évolué, ne serait-ce qu'un peu, différemment de sa mère, en étant éloigné d'elle et que c'est cette différence à laquelle elle a ensuite été confrontée en retrouvant son fils qui a été insupportable pour elle et a ainsi induit le rejet (Jonathan se montre d'ailleurs capable de dire qu'il a perçu que les violences qu'il a agi sur sa sœur en début de mois n'étaient pas *normales* et que sa mère n'a pourtant eu aucune réaction). À l'issue de cette seconde rencontre, le travail à effectuer avec Jonathan n'est certes pas terminé, mais être en mesure de s'apitoyer sur soi-même comme il a pu le faire ce jour-là semble avoir pu constituer un premier mouvement vers l'accès à l'altérité, ce qui a été par la suite à l'origine de son choix de s'éloigner de sa mère. Les réussites professionnelles qui ont suivi ont également beaucoup contribué à le faire évoluer. Il est aujourd'hui un jeune adulte qui présente certes un fonctionnement assez narcissique et rigide, mais socialisé, et qui a intégré au moins partiellement la Loi symbolique.

- 11 Le rapport à la Loi de Jonathan est particulièrement bien perceptible au travers de ce qu'il donne à voir et parfois de ce qu'il met en mots des rapports de pouvoir, et de leur aspect objectalisant ou au contraire subjectivant. Dans un premier temps, en effet, la figure maternelle, et la mienne par effet de transfert, est vécue comme toute-puissante et de fait on perçoit bien que la mère de la réalité conforte cette image de toute-puissance par ce qu'elle agit. Jonathan n'est alors pas en mesure de formuler un désir : il « va » retourner chez sa mère, mais il ne sait pas si c'est ce qu'il « veut » ; il y est aimanté, il n'existe qu'en étant l'objet de celle-ci et a peur de perdre cette place. On peut dans ce contexte se demander, si l'acte dont on l'accuse sur son frère a eu lieu, s'il ne s'agissait pas d'une forme d'identification à l'agresseur destinée à tenter de devenir sujet. Par ma posture lors de cette première rencontre, je choisis de le considérer pleinement en tant que sujet, ce qu'il ne comprend probablement pas sur le moment, mais ce qui lui permet certainement d'investir la seconde rencontre. Le rejet dont il fait ensuite l'objet, et donc l'expérience du manque, permet d'ouvrir une voie possible à la tiercité et donc au symbolique. Il est perceptible que cela se fait via un mouvement de clivage : sa mère devient brutalement le mauvais objet, sans aucune ambivalence possible, et ce n'est que bien plus tard qu'il parviendra à un fonctionnement un peu moins binaire. Mais il n'empêche que s'il commence cette seconde rencontre par des *agir émotionnels*, il parvient progressivement à mettre des mots, y compris sur l'innommable que représente la confusion que sa mère fait entre son père et lui.

Des rapports de domination objectivant à l'auto-rité subjectivante

- 12 Lorsque l'environnement familial a été source de défaillances éducatives, le placement de l'adolescent peut constituer une nouvelle chance, à la condition bien sûr que l'institution ne verse pas dans l'autoritarisme. Le caractère judiciaire et pénal du placement peut entraîner encore plus qu'ailleurs des dérives si les professionnels qui y exercent confondent « pouvoir et attributs du pouvoir » au lieu de

comprendre que « celui qui peut limiter a de la puissance, celle-ci ne lui étant pas attribuée pour qu'il s'en serve à sa guise, mais pour signifier une frontière » (C. Guy, 2012). Si une institution cherche à obtenir de la soumission, alors elle reproduit des rapports de domination objectalisants ; travailler sur l'intégration de la Loi symbolique est certes plus compliqué, mais c'est alors le sujet qui trouve ensuite de lui-même sa place dans la société. Le pouvoir fait partie intégrante de l'acte d'éduquer. Si les rapports de domination sont objectalisants pour les *dominés*, l'autorité est subjectivante si elle implique l'inscription de l'enfant dans un contrat narcissique, si elle permet l'intégration des interdits fondamentaux, l'humanisation de l'enfant. C'est avant tout dans le vivre ensemble au quotidien d'un établissement de placement que va se jouer l'essentiel du travail, les interstices revêtant une importance fondamentale, dans ce que nous donnons à voir de notre propre intégration de la Loi symbolique, dans les relations que l'on entretient avec lui, mais aussi dans les relations que nous entretenons entre nous, professionnels. À ces conditions, le travail autour de la question du pouvoir peut servir de pierre d'angle du travail psychique de ces adolescents sous *main de justice*¹.

BIBLIOGRAPHY

- Aulagnier, P. (1975). *La violence de l'interprétation*. PUF
- Bacot, G. (1985). *Carré de Malberg et l'origine de la distinction entre souveraineté du peuple et souveraineté nationale*. éd. CNRS.
- Bourguignon, M. et Katz-Gilbert, M. (2018). Explorer les destins de la transmission psychique au temps du devenir parent . *Psychologie clinique et projective*, 24, 61-82.
- Chartier, J. (2011). *Les adolescents difficiles : Psychanalyse et éducation spécialisée*. Paris, Dunod.
- Dortier, J.F (2001). Les fondements de l'autorité. *Sciences Humaines*, 117, Éditions Sciences Humaines
- Freud, S. (2012). *Pour introduire le narcissisme*. Petite Bibliothèque, Payot. (1914).
- Gaillard, G. (2018). Aléas dans la transmission : auto-engendrement, dette d'altérité et travail d'historisation . *Psychologie clinique et projective*, 24.
- Guy, C. (2012). Pouvoir (faire) autorité. *Le Coq-Héron*, 208, 86-93. Paris, Ères.
- Herfray, C. (2012). Autorité et pouvoir. *Le Coq-Héron*, 208, 67-77. Paris, Ères.

Texier, D. (2011). *Adolescences contemporaines*, Toulouse, Érès.

Winnicott, D.-W. (1992). *De pédiatrie à la psychanalyse*. Science de l'homme, Payot. (1955-1956).

NOTES

1 « sous main de justice » signifie ici « pris en charge par la protection Judiciaire de la Jeunesse » (jargon signifiant qu'il existe une saisine judiciaire concernant ces adolescents).

AUTHOR

Marion Durand

Psychologue clinicienne Doctorante au CRPPC

Le pouvoir : du besoin vital de cramponnement à l'ouverture d'un espace potentiel

Jessica Rosand Soto

DOI : 10.35562/canalpsy.3550

OUTLINE

Introduction : le pouvoir comme tentative pour s'attacher
De la dictature au libre-arbitre, le récit du parcours de Clarisse
Conclusion

TEXT

Introduction : le pouvoir comme tentative pour s'attacher

- 1 Le terme « pouvoir » peut être entendu dans deux acceptions différentes : d'une part, il désigne le fait de détenir une « *autorité* », d'autre part il peut signifier « *la possibilité, l'éventualité* » (Dictionnaire de l'Académie française, 9^e édition). Appliquée à la psychologie clinique, cette notion peut éclairer le comportement de certains adolescents en souffrance, dont on perçoit fréquemment, dans la pratique, une recherche de toute-puissance. Du point de vue de la pulsionnalité, elle illustre parfois la jouissance du contrôle sur soi-même ou sur autrui, mais du point de vue narcissique, elle peut illustrer une fragilité et une angoisse de désintégration associée telle que D.W. Winnicott la décrit : « *la crainte clinique de l'effondrement est la crainte d'un effondrement qui a déjà été éprouvé.* » (1965, p. 209). De ce point de vue, le sujet apparaît en proie à un vécu que l'on pourrait rapprocher de la notion d'« *instinct de cramponnement* » (Hermann, 1972) lorsqu'il a le sentiment, précisément, de ne pas pouvoir se cramponner, en écho à une reviviscence des expériences agonistiques précoces. Il s'agirait alors de « se cramponner » au lien à l'autre dans l'attente de pouvoir intérioriser un lien d'attachement,

dans un lien tyrannique en ce sens qu'il apparaît vital au sentiment de continuité d'existence du sujet. Cette notion de cramponnement s'inscrit précisément dans les prémisses de la théorie de l'attachement, dont John Bowlby sera le fondateur (1958).

- 2 Différents styles d'attachement ont ainsi été théorisés par Mary Ainsworth (1978), et répartis en trois catégories :
 - L'attachement secure : la figure maternelle est disponible aux signaux de l'enfant, détient une bonne sensibilité à ses besoins et donne des réponses adaptées.
 - L'attachement insecure anxieux-ambivalent : l'enfant cherche le contact avec sa figure d'attachement, manifeste une colère, des pleurs. Il peut être difficilement consolé.
 - L'attachement insecure évitant. L'enfant ne sollicite pas sa mère à son retour mais entre facilement en lien avec l'autre adulte.
- 3 L'attachement désorganisé-désorienté a été ajouté à cette description et est défini par Mary Main et Judith Solomon en 1986 : les relations entre l'enfant et la figure d'attachement sont inattendues, imprévisibles pour l'enfant, incohérentes voire paradoxales et suscitant l'effroi chez l'enfant.
- 4 S'attacher, c'est intérioriser une « *base de sécurité* » selon Mary Ainsworth, qui permet de ne pas avoir systématiquement recours à la relation dans la réalité, dès lors qu'elle est installée dans l'intrapsychique. La relation devient lien d'attachement, et le sujet peut y avoir recours de son plein gré. Que se passe-t-il lorsque, pour des raisons diverses, cette relation n'a pas fait l'objet d'une intériorisation suffisante ? La prise de pouvoir peut-elle être entendue comme la recherche vitale de la relation à l'autre, comme un cramponnement dans l'espoir d'en intérioriser une forme de sécurité ?
- 5 Dans de tels cas de figure, certaines tentatives pour cadrer la toute-puissance des adolescents peuvent être perçues comme violentes parce qu'elles viendraient confirmer qu'ils ne détiennent aucun pouvoir. La question consistera alors à comprendre ce qui, dans leur quête de pouvoir, apparaît aussi vital et comment leur permettre de retrouver un sentiment de libre-arbitre. Il s'agit alors d'identifier les possibilités d'accompagnement au plus près de l'endroit où le sujet se

situe dans son développement psycho-affectif. En outre, le sentiment « *d'avoir le contrôle sur sa propre vie* » (Rutter, 1999, p. 137, traduction personnelle) a été décrit comme un facteur favorable au processus de résilience.

- 6 C'est dans cette perspective que proposons de faire ici le récit de notre rencontre avec Clarisse, dans le cadre de sa participation à une recherche doctorale portant sur les liens d'attachement en milieu scolaire.

De la dictature au libre-arbitre, le récit du parcours de Clarisse¹

- 7 Clarisse est âgée de bientôt 15 ans au moment de notre rencontre. C'est une jeune fille à l'intelligence vive, qui verbalise facilement ses pensées et semble détenir une grande capacité d'introspection. Elle est curieuse, passe beaucoup de temps sur internet à échanger avec d'autres jeunes sur des forums. Elle est en outre dotée d'un sens de l'humour aiguisé et parfois cynique. Elle aime tenter d'imposer son point de vue, se comparant parfois à des dictateurs. Elle aime apparaître, sur les réseaux sociaux, sous l'apparence d'un Adolf Hitler tourné en ridicule.
- 8 Elle se décrit comme « rancunière », parfois « sympa » et « critique », ce qu'elle illustre immédiatement en commentant la couleur « marécageuse » de la pièce dans laquelle nous nous rencontrons. Elle passe beaucoup de temps sur internet « pour oublier sa vie », dit-elle sur un ton semi-ironique.
- 9 Clarisse manifeste explicitement son sentiment de ne pas être libre de ses choix ni de sa vie d'une manière générale, ce qu'elle vit comme une grande injustice. Les aides lui sont, selon elle, imposées, ce qui représente à son sens une atteinte à « sa dignité ».
- 10 Après un parcours scolaire classique mais souffrant durant ses années de primaire du fait d'une difficulté à se faire des amis, Clarisse a intégré un premier collège en 6^e au sein duquel elle était parvenue à nouer des liens. Elle a toutefois manifesté des problèmes de comportement tels que sa scolarisation n'a plus été possible, ses enseignants s'estimant humiliés, bien que cela n'ait pas

nécessairement été l'intention de Clarisse, qui cherchait plutôt à fuir une situation anxiogène. Elle explique détester le silence, et aimer le bruit, notamment en milieu scolaire, lorsque la classe s'agite.

- 11 Si Clarisse garde un souvenir nostalgique de ce collège, elle garde au contraire un souvenir désastreux du second, au sein duquel elle a été scolarisée trois mois. L'ambiance y était bien différente, le cadre plus strict. Elle décrit ce lieu comme une « prison » où il y a « trop de cadre », et où « personne ne parle en cours ».
- 12 Ainsi, Clarisse est déscolarisée depuis une année, déscolarisation qu'elle vit comme insupportable. Un Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP) tente de l'accompagner depuis quelques mois, mais l'équipe se heurte au refus de Clarisse de toute forme d'aide dans ce cadre, qui estime ne pas en avoir besoin. Clarisse revendique explicitement son souhait d'être « normale » par opposition aux « cas sociaux » de l'ITEP. Clarisse n'a pas, depuis plusieurs mois, de bulletin de notes, ce qui ne permet pas une nouvelle inscription dans une scolarité ordinaire. L'ITEP n'a d'autre choix que de lui proposer une scolarité alternative, menée par l'enseignante spécialisée de l'établissement, ce que Clarisse refuse avec véhémence et semble lui faire vivre un sentiment de désespoir particulièrement intense que l'on entend à travers ses plaintes, voire ses insultes au sujet des personnes qui tentent de l'aider.
- 13 Clarisse est suivie par ailleurs par une psychothérapeute en libéral et par un médecin psychiatre, en raison de pensées suicidaires. Clarisse explique se soumettre à ces suivis parce que c'est une condition pour ne pas retourner à l'hôpital, puisqu'elle a été hospitalisée à quatre reprises depuis l'âge de 12 ans.
- 14 Rapidement, Clarisse évoquera avec nous son intention de se suicider à la rentrée prochaine. La perspective que cette rentrée scolaire se fasse sans elle lui est insupportable, tout comme la perspective d'être à nouveau hospitalisée. A plusieurs reprises, Clarisse nomme avec virulence et d'une affirmation inébranlable qu'elle estime être libre des choix qui concernent sa propre vie, et qu'il n'est pas question que quiconque lui impose quoi que ce soit.
- 15 Une rencontre avec l'enseignante de l'ITEP a été proposée à Clarisse qui l'avait acceptée. Mais lorsque l'enseignante lui a indiqué que cette

scolarité adaptée était sa seule option, et qu'elle n'avait « pas le choix », Clarisse a quitté la pièce en criant et en claquant la porte, manifestant son besoin vital de libre-arbitre. Lorsque nous évoquons avec elle cette urgence à retrouver la norme scolaire « dans les sentiers battus », elle insiste : « je veux être sur des routes bien lisses que tout le monde a prises ». Estimant que cela n'est pas possible, Clarisse explique préférer se suicider que d'être confrontée à cette réalité qu'elle subit.

- 16 D'une manière générale, Clarisse semble souffrir d'un sentiment d'avoir perdu (ou de ne jamais avoir eu ?) de pouvoir sur sa propre vie : elle n'a pas choisi les aides qui lui ont été imposées (en milieu scolaire comme sur le plan thérapeutique et éducatif), elle n'a pas choisi sa scolarité (elle aurait souhaité rester dans son premier collège). Clarisse estime être en droit de choisir si elle veut mourir ou vivre. Nous comprenons que retrouver un sentiment de pouvoir, c'est, pour Clarisse, retrouver une forme de subjectivité sans laquelle la vie n'apparaît plus possible, subjectivité qu'elle semble paradoxalement retrouver dans le projet suicidaire annoncé. Clarisse nous laisse ainsi face à notre propre absence de pouvoir : que peut-on faire ? Se questionne-t-on.
- 17 Récemment, Clarisse a participé à une batterie de tests ayant conduit son psychiatre à poser le diagnostic de « trouble du spectre autistique ». Clarisse se dit particulièrement affectée par ce diagnostic, et manifeste une évidente colère face à ce terme, laissant entendre une atteinte narcissique majeure. « C'est une question d'ego », dit-elle, « la dignité, c'est tout ce qu'il me reste ». Elle souligne que le terme « d'autisme » est devenu une insulte dans la bouche de certains adolescents, preuve selon elle que personne n'aimerait recevoir ce diagnostic. Elle évoque en outre avoir activement modulé ses réponses pour, précisément, ne pas pouvoir être diagnostiquée, mais sa stratégie aurait dérapé et aurait finalement conduit à une conclusion qu'elle essayait précisément d'éviter.
- 18 Ainsi, la psychologue de l'ITEP a proposé à Clarisse de participer à ma recherche afin d'explorer son style d'attachement et d'approfondir ainsi sa connaissance d'elle-même ; l'objectif serait de favoriser le dialogue avec son psychiatre. Clarisse a accepté immédiatement, et a

investigué sur internet la théorie de l'attachement. Elle m'explique se reconnaître dans le style « insecure évitant » et aimerait en avoir la confirmation. C'est la première fois que Clarisse choisit activement de rencontrer une psychologue.

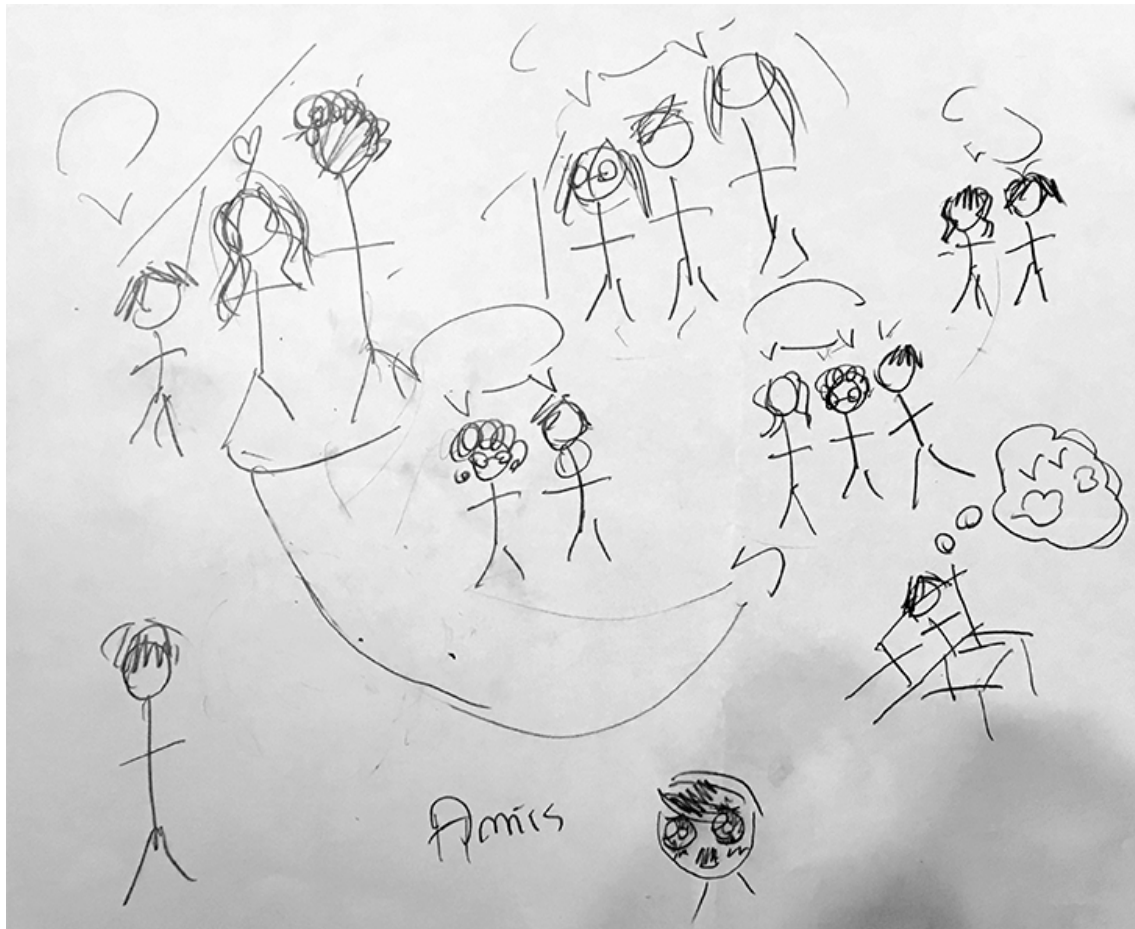
- 19 Clarisse entrera alors rapidement dans la discussion avec nous, en présence de la psychologue de l'ITEP. Alors qu'elle explique sa démarche, Clarisse se qualifie de « juste introvertie », c'est-à-dire qu'elle préfère être seule qu'avec les autres, ce qui ne fait pas d'elle une personne autiste. Elle souhaiterait, dit-elle, développer des « arguments » pour pouvoir contredire son médecin. Clarisse a bien conscience que le diagnostic de TSA et le style d'attachement relèvent de deux conceptualisations théoriques différentes et ne s'opposent pas. Elle nuance toutefois qu'elle pourra au moins être vue autrement qu'avec un diagnostic qu'elle perçoit comme dégradant. On peut en outre penser que la théorie de l'attachement ouvre la possibilité de se définir au regard des relations que l'on parvient ou non à tisser avec les autres, et qu'une telle conception de l'identité suppose leur présence.
- 20 Malgré son désintérêt annoncé pour les autres, Clarisse passera du temps à échanger sur son téléphone, en même temps qu'avec nous, avec des « amis virtuels ». Alors que nous soulignons ce paradoxe, elle explique : « les amis virtuels on s'attache pas vraiment à eux. S'attacher ça sert à rien, tu parles de la même chose et tu pleures après » Nous demandons alors à Clarisse si cela lui est déjà arrivé : peut-être, elle ne sait plus. Mais en primaire, elle a vécu des moments très difficiles, dit-elle, avec des « hypocrites ».
- 21 Un certain nombre d'outils lui sont proposés dans la passation du protocole (questionnaires semi-directifs, tests projectifs). Un moment clé semble avoir été la passation du « dessin de Resnik » (1978) qui consiste à dessiner le trajet du domicile à l'école : si elle en bâcle la production du point de vue graphique, Clarisse profite de l'occasion pour faire le récit de son année de 6^e, la meilleure selon elle et à laquelle elle aimerait revenir. Elle dessine sa maison, elle qui marche à côté, jusqu'à arriver devant d'autres maisons, celles de ses voisins qu'elle décrit avec beaucoup d'humour, comme dans une forme de jeu. A l'arrêt de bus, elle « parlait avec des gens », explique-t-elle. Une fois dedans, elle s'asseyait seule et « pensait à des trucs, imaginait

plein d'histoires dans (sa) tête ». Elle raconte alors ses souvenirs avec ses amis de l'époque, qu'elle retrouvait en sortant du bus et qu'elle choisit de représenter sur le verso de la feuille. Elle se dessine à nouveau systématiquement à côté de chaque personne, avec qui elle n'a plus de liens actuellement : ceux qui étaient amoureux en cachette, celle qui était extravertie, « grave drôle », celle qui était plus « mature et calme », celle qui était « dans son monde », celui qui « aimait les trucs d'horreur », ceux avec qui elle « jouait au poker »... Et même celle avec qui elle a entrepris de « creuser un trou pour sortir de l'école ». Clarisse casse deux fois la mine du critérium tant le tonus de son poignet est important, prise, peut-être, dans un mouvement d'angoisse et peut-être de tristesse liée à un sentiment de nostalgie. « C'était la bonne époque », commente-t-elle.

Figure 1 : Dessin de Resnik Recto



Figure 2 : Dessin de Resnik Verso



- 22 Lorsque nous questionnons ce qui l'a aidée à créer ces liens, Clarisse explique qu'une accompagnante d'élève en situation de handicap (AESH) lui a à l'époque été, là encore, imposée. Toutefois, elle trouvait cette personne sympathique et dotée d'un certain sens de l'humour qu'elle partageait, dans une forme d'accordage. « Parfois quand j'étais triste et tout je lui racontais mes problèmes et tout, et elle me consolait, genre c'était drôle. Et puis après on passait sur un autre sujet et tout, genre on pouvait vraiment discuter avec elle, et c'était bien. » Clarisse en garde un excellent souvenir, précisément parce que cette personne lui offrait une écoute mais aussi un peu de pouvoir. En effet, grâce à la présence de l'AESH, Clarisse estime avoir gagné en popularité : « elle m'autorisait à me mettre à côté de mes potes. Du coup je pouvais parler avec eux et tout ». Cette AESH a quitté l'établissement scolaire l'année suivante, celle au cours de laquelle Clarisse n'a pas pu être de nouveau scolarisée. Une autre

AESH lui avait été alors attribuée, qui lui interdisait d'échanger avec ses camarades en classe, au motif qu'elle souhaitait « l'aider ». Clarisse explique que ce qui l'aidait à l'époque, c'était de pouvoir échanger avec d'autres jeunes, peut-être, d'intérioriser un lien là où il y avait déjà des relations.

- 23 Suite à sa déscolarisation, Clarisse a perdu tout contact avec ces jeunes. Clarisse semble alors en proie à un processus de deuil enkysté. Paralysée dans sa pensée par l'idéalisation de cette scolarité passée, Clarisse évoque l'insupportable et l'impensable d'une vie sans possibilité de retrouver ce paradis perdu. Il faudrait ainsi préserver l'objet idéal à tout prix, sans jamais pouvoir se confronter à la réalité de son absence. Clarisse ne peut non plus se confronter au vide ainsi laissé. Clarisse a en conséquence le sentiment d'une voie sans autre issue que sa propre mort, ou bien le meurtre du bon objet incorporé qui serait ainsi paradoxalement préservé en tant que tel. Tuer le souvenir, c'est lui permettre de ne jamais être remis en question. Ce qu'elle nomme suicide pourrait être associé à la notion de « suicidose » : *« L'agir suicidaire à répétition résulte de l'intolérance au deuil et de la sidération de l'activité fantasmatique. Le travail de deuil est répudié par le sujet ; ce travail est expulsé sous une forme défigurée ; cette expulsion se traduit par l'imposition de dilemmes insolubles ; à ces dilemmes se voit soumis l'entourage, lui-même réduit à l'impuissance. »* (Racamier, 1992, p. 85) Il ne s'agit, selon l'auteur, ni d'une forme de mélancolie qui serait associée au désespoir, ni à une forme hystérique malgré l'aspect grandiloquent du passage à l'acte annoncé. Il témoigne de l'impasse et du paradoxe particulièrement souffrant dans lequel le sujet se trouve, confronté à la perte de pouvoir.
- 24 Avant le collège, Clarisse semble avoir été confrontée à des expériences traumatiques en milieu scolaire, qu'elle ne souhaite pas se remémorer en entretien et qui semblent figer sa pensée. On peut penser qu'elle s'est alors employée à développer des comportements-alertes reçus par le milieu scolaire comme des troubles de comportement, ayant peut-être pour fonction de solliciter la protection des adultes. Lorsqu'elle découvre la bienveillance en milieu scolaire au sein du collège, Clarisse ne peut prendre le risque de renoncer à ces mêmes comportements, mais ces derniers aboutissent à une déscolarisation ayant produit une sidération telle

qu'on peut penser qu'elle n'en a pas gardé de représentation claire, étant en incapacité de nous en expliquer la cause exacte.

- 25 A la suite de cet entretien, nous nous quittons pour quelques semaines durant l'été. Clarisse a réitéré son intention de se suicider à la rentrée. Même si son psychiatre a été alerté, Clarisse laisse en nous une forte inquiétude, comme pour trouver dans nos psychés respectives un lieu où accueillir sa détresse durant cette période douloureuse : il nous faudra nous aussi vivre avec l'impuissance.
- 26 Toutefois, Clarisse est bien présente au rendez-vous fixé en septembre : « je procrastine beaucoup » dit-elle, expliquant qu'elle a eu « la flemme » de se suicider comme annoncé. Clarisse rapporte en outre avoir réfléchi à nos échanges pendant l'été et explique avoir compris un fait important : « c'est l'ambiance qui me manque, pas tellement les personnes ». Un processus de deuil semble désormais possible, l'objet perdu n'étant pas constitué de personnes mais d'une « ambiance », c'est-à-dire d'une enveloppe affective et sensorielle (le « bruit ») qui peut être trouvée dans un autre contexte. Si, comme le souligne Marie Anaut au sujet du processus de résilience en milieu scolaire, « *les facteurs de protection peuvent être basés notamment sur les liens amicaux noués avec les pairs, des contacts positifs avec un adulte et la possibilité de réussir et d'être valorisé* » (2006, p. 33), Clarisse semble avoir perçu que ce n'est pas tant la réussite scolaire qui lui importe que les liens qu'elle a commencé à installer dans son fonctionnement psychique, au-delà de la réalité des relations dont elle n'a finalement plus réellement besoin aujourd'hui.
- 27 Le pouvoir prend ici son autre acception : celle de la possibilité, de la potentialité, même si l'on ne peut présumer de ce qu'il va advenir. En somme, c'est un « *espace potentiel* » qui s'ouvre « entre l'objet subjectif et l'objet perçu objectivement, entre les extensions du moi et le non-moi. Cet espace potentiel se situe entre le domaine où il n'y a rien, sinon moi, et le domaine où il y a des objets et des phénomènes qui échappent au contrôle omnipotent. » (Winnicott, 1971, p. 186)
- 28 Ainsi, Clarisse apparaît avoir identifié la perspective de retrouver une forme de libre-arbitre. Alors que le protocole de recherche s'achève, nous apprenons que Clarisse vient de formuler la demande de

rencontrer l'enseignante de l'ITEP afin de discuter à nouveau d'une scolarité adaptée.

Conclusion

- 29 Au terme de cette réflexion, il apparaît que le sentiment de détenir une forme de pouvoir sur sa propre existence est un enjeu vital pour certains adolescents. Concernant Clarisse, si sa souffrance reste d'actualité, il semblerait que la possibilité de trouver un espace où sa capacité à prendre des décisions soit entendue lui permette précisément de ne pas avoir besoin de les prendre. On peut en effet souligner que Clarisse ne semble pas tant souhaiter mourir que souhaiter faire entendre sa subjectivité à travers l'acceptation inconditionnelle de l'autre de sa capacité à décider pour elle-même. Ce processus a fait l'objet d'un cramponnement, pourrait-on dire, à notre propre vie psychique lors de la séparation estivale. On peut souligner que si l'aspect vital de ce besoin d'accéder à un sentiment de pouvoir n'est pas entendu, le risque de passage à l'acte est bien réel. L'acquisition d'un sentiment de libre-arbitre semble permettre en outre de passer d'une recherche de pouvoir au sens de l'autorité que l'on tend à imposer à l'autre, ou bien à recevoir comme mesure de rétorsion, à un pouvoir en tant que possibilité, en tant « qu'espace potentiel ». Alors une aire créatrice semble pouvoir s'ouvrir et permettre de dépasser le recours à l'omnipotence.

BIBLIOGRAPHY

- Anaut, M. (2006). L'école peut-elle être facteur de résilience ? *Empan*, 63(3), 30-39.
- Ainsworth, M.D.S., Blehar, M.C., Waters, E. & Wall, S. (1978). *Patterns of Attachment: A Psychological Study of Strange Situation*. Hillsdale : Erlbaum, NJ.
- Bowlby, J. (1958). The nature of the child tie to his mother, *International Journal of Psycho-Analysis*, 39, 350-373.
- Dictionnaire de l'académie française, 9^e édition (<https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9P3829>)
- Hermann, I. (1972). *L'instinct filial*, Paris : Denoël.

Main, M., & Solomon, J. (1986). Discovery of an insecure-disorganized/disoriented attachment pattern, In T. B. Brazelton & M. W. Yogman (Eds.), *Affective development in infancy* (pp. 95-124).

Racamier, P.-C. (1992). *Le génie des origines, psychanalyse et psychoses*, Payot.

Resnik, S. (2009). L'enfant dans la ville : expériences sur l'espace-temps vénitien avec des enfants d'âge scolaire, (L. Gavarini, I. Pirone & C. Blanchard-Laville, Trans.). *Cliopsy*, 1, 69-93. (Original work published 1978, *Il bambino nella città : esperienze sullo spazio- tempo veneziano con bambini di età scolare*, *Creatività, educazione e cultura*, Venice : Actes du congrès international, Fondation Giorgio Cini).

Rutter, M. (1999). Resilience concepts and findings: implications for family therapy, *Journal of Family Therapy*, 21, 119-144.

Winnicott, D.W. (2000). *La crainte de l'effondrement et autres situations cliniques* (J. Kalmanovitch, M. Gribinski, Trans.). Paris : Gallimard. (Original Work Published 1965), 292-312.

Winnicott, D.W. (1975). *Jeu et réalité* (C. Monod et J.-B. Pontalis, Trans.) Paris : Gallimard. (Original Work Published 1971).

NOTES

1 Nom d'emprunt afin d'assurer la confidentialité.

ABSTRACT

Français

Nous proposons dans ce travail de faire le récit d'entretiens de recherche, menés en collaboration avec Clara Maunier, psychologue clinicienne, auprès d'une adolescente âgée de 15 ans, que nous appellerons Clarisse. Accompagnée en Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique, sa volonté de participer à une recherche doctorale nous a conduit à interroger la notion de pouvoir dans ses différentes acceptions : celle de la toute-puissance mais aussi celle de la découverte d'un espace potentiel. Celui-ci semble apparaître lors de la mise en récit de relations significatives passées en milieu scolaire, qui prennent alors la forme de liens intériorisés.

INDEX

Mots-clés

Pouvoir, espace potentiel, attachement, deuil, résilience.

AUTHOR

Jessica Rosand Soto

Psychologue et doctorante au Centre de Recherche en Psychopathologie et
Psychologie Clinique (CRPPC)

L'impouvoir des psychanalystes - note pour une politique

Théo Lucciardi

DOI : 10.35562/canalpsy.3557

OUTLINE

Introduction

Du pouvoir en psychanalyse

Performances médiatiques et politiques de la psychanalyse

Conclusion

TEXT

Introduction

- 1 Il revient à Michel Foucault, aidé par Deleuze et Guattari et leur *Anti-Œdipe* (Deleuze, G. & Guattari, F. 1972), d'interroger la dimension de pouvoir propre à la psychanalyse : « La psychanalyse, dans certaines de ses performances, a des effets qui rentrent dans le cadre du contrôle et de la normalisation » (Foucault, M. 1975a p. 758). Cet écueil, dont nous allons tenter de cerner les contours, s'exprime de façon particulièrement saillante lorsque des psychanalystes se rendent au sein des *lieux de pouvoir* afin d'y faire valoir une parole dont le style engage, compte-tenu de l'adresse qui le détermine, l'ensemble psychanalytique. Ici, un pouvoir tend à se manifester, en se justifiant de la psychanalyse. Le même Foucault constate que si la psychanalyse s'est bel et bien construite dans un écart aux formes instituées du savoir-pouvoir, notamment médical, il arrive qu'elle « endosse certaines frontières qui font partie d'un pouvoir sexuel constitué en dehors d'elle, mais dont elle valide les principaux traits » (Foucault, M. 1975b p. 815). Ainsi la psychanalyse ne serait pas imperméable à la *scientia sexualis* qu'elle tente pourtant de remplacer par l'« érotologie »¹ (Lacan, J. 1962 p.24), érotologie que Laurie Laufer rapproche justement de l'*ars erotica* foucaldien. En effet, la règle fondamentale de la cure prévoyant la liberté des associations de

l'analysant ne semble pas suffire à une sortie de la psychanalyse du champ du pouvoir. Ainsi un conflit se présente, entre *un* pouvoir endossé par des psychanalystes, et *l'impouvoir* dont devrait se soutenir la pratique de la psychanalyse. En examinant les rapports qu'elle entretient avec le pouvoir (et les principes du sien), nous tenterons de montrer comment, dès son entrée dans le *lieu de pouvoir* elle cesse de mettre en travail son champ propre pour y substituer les effets de pouvoir qu'elle cherche normalement à destituer.

Du pouvoir en psychanalyse

- 2 La psychanalyse naît d'un pouvoir. Elle est l'enfant de deux parents, vis-à-vis desquels elle se structure en extériorité, mais auxquels elle fait néanmoins référence à des fins de séparation. Le premier de ses parents est la suggestion, affiliée à l'hypnose. La dimension de pouvoir est ici manifeste : le thérapeute suggère, le patient suit la suggestion. Le premier exerce un pouvoir sur le second, du haut d'un titre et d'un savoir. Freud quitte le champ de la suggestion en créant la psychanalyse, pour ensuite y reconnaître le principe psychique : le phénomène de transfert. Seulement, et ici se situe la première séparation, « il [Freud] a tout de suite reconnu que [...] ce pouvoir ne lui donnait la sortie du problème qu'à condition de ne pas en user, car c'est alors qu'il prenait tout son développement de transfert » (Lacan, J. 1958/1966 p. 597). Ainsi le pouvoir de la suggestion et le pouvoir dans le transfert sont de même nature mais exigent un maniement différent. Le second parent de la psychanalyse est le savoir psychiatrique. Là aussi, Freud s'inscrit en contre pour faire valoir le délire comme construction psychique et comme tentative de guérison, là où comme Foucault l'a montré, le savoir psychiatrique se faisait outil d'un pouvoir politique (Foucault, M. 1961). Ainsi l'espace de la cure, libéré des deux pouvoirs que sont le savoir médical et la suggestion, semble se structurer historiquement comme un espace remettant en question les cordonnées du pouvoir.
- 3 La psychanalyse propose également les éléments d'une théorie du pouvoir. En partant de sa pratique clinique, Freud va en effet formuler plusieurs propositions au sujet des sous-bassements psychiques du pouvoir et de la soumission à ce dernier. Dans son mythe fondateur

de la société humaine, proposé lors de la parution de *Totem et tabou* (Freud, S. 1913), le pouvoir se divise en deux : d'une part un pouvoir de la force, « pouvoir-violence » (Sauret, M.J. 2023 p.83), celui du père, et d'autre part un pouvoir de la loi, celui des fils qui après l'avoir tué réinstallent le père comme figure totémique, garant de la loi parce que mort. Ainsi les fils renoncent au pouvoir, à la jouissance, et ce faisant mettent « l'impouvoir au principe de la civilisation » (Sauret, M.J. 2023 p.83). Également, la fonction du meneur de la foule trouve dans *Psychologie des masses et analyse du moi* une explication en tant que phénomène psychique et libidinal. En s'interrogeant sur les mécanismes régissant la vie psychique d'une foule, Freud attarde son analyse sur la question du meneur de la foule (Dieu pour l'église, le commandant en chef pour l'armée). Personnage de pouvoir s'il en est, le meneur de la foule assoit sa domination sur un phénomène d'identification des individus isolés de la foule à lui-même, et des individus entre eux. Suivant cette dernière analyse, le meneur, - réincarnation du père archaïque de la horde - partage avec lui et l'hypnotiseur d'être un substitut de l'idéal-du-moi :

« Le meneur de la foule demeure toujours le père originaire redouté, la foule veut toujours être dominée par une puissance illimitée [...] Le père originaire est l'idéal de la foule qui domine le moi à la place de l'idéal du moi. L'hypnose peut prétendre à juste titre à cette appellation : une foule à deux » (Freud, S. 1921 p. 219).

- 4 Nous voyons donc comment Freud établit une filiation entre le père archaïque de la horde, le meneur de la foule, et l'hypnotiseur, en leur attribuant un pouvoir de même nature, puisque construit sur le socle d'un processus commun : l'identification narcissique.
- 5 Dans un texte de 1958, Lacan construit une critique théorique et clinique des continuations anglo-saxonnes et américaines de la théorie freudienne. Il entend « montrer en quoi l'impuissance à soutenir authentiquement une praxis, se rabat comme il en est de l'histoire des hommes communs, sur l'exercice d'un pouvoir » (Lacan, J. 1958/1966 p. 586). Autrement dit, un des écueils que l'on pourrait reprocher à l'ego-psychology ici critiquée par Lacan serait celui formulé par Foucault, c'est à dire - en somme - une confusion entre un mode de maniement ou l'autre de la question du pouvoir induite par le phénomène de transfert. Or, Lacan va mettre en tension la

question de l'identification au « moi fort » de l'analyste, censé être le moment terminal de la cure dans sa version anglo-saxonne, à l'identification freudienne décrite dans la *massenpsychologie*. Il va ainsi remarquer que les soubassements métapsychologiques d'une telle identification terminale à l'analyste correspondent point pour point à la constitution libidinale du meneur. En se faisant « gloire » de cette identification terminale à une instance moïque renforcée, le « rôle d'idéal » dont ces analystes se voient devenir les porteurs se confond avec « l'objet le plus insignifiant dans la genèse du meneur » (Lacan, J. 1958/1966, p. 640)

- 6 Ainsi Lacan de constater dans le même texte une identification des analystes entre eux dès lors qu'ils ont été analysés par le même analyste, autrement dit exactement le même système que celui décrit par Freud pour la constitution du groupe de frères, puis de la foule avec meneur. Le « principe malin de ce pouvoir » ouvre la cure à une « direction aveugle » (Lacan, J. 1958/1966, p. 640), c'est à dire non-renseignée sur la similarité des pouvoirs archaïques, identificatoires et transférentiels, et donc dupe du pouvoir que le transfert met dans les mains de l'analyste.
- 7 Aveuglés dans leurs directions de cure, les psychanalystes sont donc tout à fait sujets à être mis en place de meneur de foule, à l'instar de la relation hypnotique, « foule à deux » (Freud, 1921 p.219). À cet égard Lacan va souligner le caractère risqué de la manipulation de ce type de pouvoir. En effet en considérant la relation transférentielle comme profondément dissymétrique, et en installant l'analyste en responsabilité de son acte, Lacan fait un premier pas vers la reconnaissance de son pouvoir, qu'il lie intimement jusque dans le titre de son texte (*De la direction de la cure et des principes de son pouvoir*) à une considération technique.
- 8 Ici dont nous pouvons faire le reproche à Foucault de dénoncer la possibilité d'un pouvoir dont il semble ignorer la conceptualisation, tel qu'il le laisse apercevoir dans un entretien, toujours en 1975 :

« -Mais la relation patient-analyste n'est-elle pas toujours, d'après ce que vous dites, une relation inégale, due à la dissymétrie de pouvoir ?
- Sans doute. L'exercice du pouvoir qui se déroule à l'intérieur de la séance psychanalytique devrait être étudié, et il ne l'a jamais été. »
(Foucault, M. 1975b p. 814)

- 9 Le pouvoir ici évoqué, celui qui s'exerce dans la séance, a bel et bien été étudié, et il est même chez Lacan au principe de la direction de la cure. Mais le reproche initial de Foucault ne s'adressait pas restrictivement au pouvoir interne à la séance, mais bien à la psychanalyse « dans certaines de ses performances » (Foucault, M. 1975a p. 758). Ainsi nous sommes en droit et en responsabilité d'interroger ce pouvoir quand il s'exerce à l'extérieur de la séance. Nous partons de l'hypothèse initiale que s'il est de même nature que le pouvoir interne à la séance (c'est à dire celui induit par le transfert), il ne produit pourtant pas les mêmes effets, le lieu de son déploiement, c'est à dire son adresse, organisant des effets discursifs différents.

Performances médiatiques et politiques de la psychanalyse

- 10 Hormis la séance, quelles sont les performances de la psychanalyse qui seraient susceptibles de se revendiquer d'un pouvoir ? Le terme de performance doit ici être questionné. Issu de l'anglais, il renvoie dans un premier temps à un enjeu sportif, notamment dans le champ équestre. Il s'étend ensuite durant le vingtième siècle à la psychologie et à la technique (on peut alors parler des performances d'une machine), mais aussi au champ du spectacle (Rey, A. 2000). Cette dernière extension de sens nous intéressera particulièrement ici, puisque nous souhaitons interroger les effets de pouvoir qui sous-tendent les interventions médiatiques et politiques des psychanalystes.
- 11 Le mardi 12 Mars 2013², Jacques-Alain Miller³ est interrogé par la commission des lois du Sénat, dans le cadre du projet de loi ouvrant le mariage aux couples de même sexe (dit « mariage pour tous »). Indiquant dans un propos liminaire les raisons de sa venue pour répondre aux questions des sénatrices et sénateurs, le psychanalyste commence par rappeler qu'il avait initialement décidé de ne pas prendre part à ce débat. Puis, invoquant les prises de positions de ses collègues psychanalystes contre le mariage pour tous, positions prises *au nom de* la psychanalyse, Miller pose son agacement comme raison de sa participation au débat. Il s'agissait selon lui chez lesdits collègues d'une « instrumentation ou

instrumentalisation illégitime de la psychanalyse » (Miller, J.A. 2013). On peut ainsi s'interroger sur ce qu'il en serait d'une instrumentalisation légitime, et de ce qui ferait tenir cette légitimité. Ici il apparaît que ni le titre, ni le statut, ne peut au regard de la psychanalyse *et des principes de son pouvoir* (le transfert) soutenir une telle légitimité. Tout en faisant un rappel circonstancié de ses activités institutionnels (création de 7 associations de psychanalyse à travers le monde, fondation de l'Association Mondiale de Psychanalyse ...) Miller indique qu'il ne parle ici qu'en son nom. Mais là encore, de quel nom s'agit-il ? Un clivage va alors s'organiser dans le discours : il répondra à la plupart des questions d'abord sans annoncer qui parle, puis dans un second temps de la réponse en indiquant « maintenant je répond en tant que psychanalyste ». Et le psychanalyste va se retrouver bien en difficulté pour répondre à l'inquiétude d'une sénatrice pour ce qu'il en sera des enfants élevés par des couples de même sexe. Sera alors invoquée une « rupture de causalité » induite par l'hypothèse de l'inconscient, rupture rendant bien difficile tout « conseil à des hommes politiques » et justifiant une « prudence des psychanalystes » les entraînant à rester « sous la table » des débats sociétaux.

- 12 Cette intervention dans un lieu de pouvoir nous renseigne sur le statut de l'énonciation de l'analyste quand il y prend la parole *en tant que* psychanalyste. Tout en trouant sa possibilité de réponse à la question adressée par le politique, question adressée à un savoir, Miller impose pour autant un savoir de psychanalyste. Notamment, il fera état des « jouissances des homosexuels », plus multiples, plus intenses, là où l'hétérosexuel serait voué aux « servitudes du mariage ». Ainsi est exposé une *scientia sexualis* sur ce qu'il en est des jouissances des un.e et des autres. Malheureusement, ce genre de prise de parole se fait de plus en plus fréquente. Citons parmi d'autres la sortie d'Elisabeth Roudinesco⁴ sur le plateau de l'émission de télévision *Quotidien* le mercredi 10 mars 2021, s'inquiétant d'une « épidémie de trans ». Le terme d'épidémie ne peut que confirmer la pente médicaliste sur laquelle glisse tout analyste producteur ou productrice d'un savoir sur le sexe. Ces « performances de la psychanalyse » se trouvent ainsi dans un rapport de discontinuité avec l'essence même du maniement psychanalytique du pouvoir. À l'inverse d'un *impouvoir* commandé par le transfert, supposition

inconsciente de savoir (Lacan, J. 1961) interdisant à l'analyste toute certitude, les psychanalystes qui affirment et revendiquent un savoir venu de la psychanalyse (non pas dans un inédit éprouvé dans chaque cure mais dans un *déjà-dit* dogmatique) se font les porteur d'un pouvoir.

- 13 Dans un numéro récent de la revue *Psychanalyse Yetu* consacré à la thématique : « l'Abyme du pouvoir », Marie-Jean Sauret réordonne les rapports du pouvoir avec l'impouvoir. Il y situe le discours analytique (à la suite du séminaire XVII de Lacan où sont théorisés les quatre discours) en singularité vis-à-vis des trois autres (maitre, hystérique, université) puisqu'il doit toujours tendre à *ne pas maitriser*. Autrement dit, le discours analytique se doit d'être posé en « objection au savoir » (Sauret, M.J. 2023) , objection dont l'analyste se fait l'incarnation en fondant son intervention sur un *impouvoir-à-savoir* ce que seul le symptôme sait. « L'impouvoir de l'interprétation » (Sauret, M.J. 2023 p.88) devient alors la seule possibilité de fonctionnement pour le discours analytique s'il veut s'éloigner d'un discours de maitrise.

Conclusion

- 14 A ne pas se prémunir de cet écueil, les psychanalystes peuvent facilement tomber justement dans une maitrise qui opérera toujours comme une opération de normalisation sexuelle. Aujourd'hui la question trans, hier la question homosexuelle, demain qui sait, l'actualité proposera toujours une thématique propre à solliciter le désir de savoir des psychanalystes. Mais il semble que pour qu'une intervention psychanalytique, hors-cure, reste cependant solidaire d'un discours qui ne tend pas vers une maitrise, il s'agira d'en mesurer la tactique et la stratégie. Or, en ce domaine, l'analyste est signalé par Lacan comme n'étant pas libre : « L'analyste est moins libre encore en ce qui domine stratégie et tactique : à savoir sa politique, où il ferait mieux de se repérer sur son manque à être que sur son être » (Lacan, J. 1958/1966, p. 589). Ce manque à être dont l'analyste devrait se repérer pour sa politique semble être structuré du trou percé dans le savoir par l'hypothèse de l'inconscient. A ce titre la politique de son intervention pourra se concentrer en des lieux concernés par le pouvoir (les institutions) mais qui n'imposent pas de céder sur

l'accueil d'une singularité. Contre un mouvement de généralisation induit par le lieu de pouvoir, pourra s'y déployer un mouvement de décomplétions singulières des ordonnancements symboliques du pouvoir. Là, le symptôme pourra être entendu dans sa valeur subversive, en tant qu'exerçant sur la foule et le pouvoir qui la sous-tend « une action désagrégeante » (Freud, S. 1921 p. 240). Une politique du manque à être pour un impouvoir de l'interprétation : telle peut être la formule d'une psychanalyse qui ne ferait pas usage d'un-pouvoir.

BIBLIOGRAPHY

- Foucault, M. (1961). *Histoire de la Folie à l'âge Classique*. Paris : Gallimard.
- Foucault, M. (1975a). Pouvoir et corps. In D. Defert, F. Ewald & J.Lagrange (Eds), *Dits et Ecrits II*, Paris : Gallimard, 1994
- Foucault, M. (1975b). « Michel Foucault - Les réponses du Philosophe » in *Dits Et Ecrits II*, Gallimard, Paris 1994
- Freud, S. (1913). « Totem et Tabou » in *Oeuvres Complètes - Psychanalyse vol. XI*. PUF, Paris 2009
- Freud, S. (1921). « Psychologie des masses et analyse du moi » in *Oeuvres Complètes - Psychanalyse vol. XVI*. Puf, Paris 2010
- Lacan, J. (1958/1966). « La direction de la cure et les principes de son pouvoir » in *Ecrits*, Seuil, Paris
- Lacan, J. (1962/2004). *Le Séminaire, Livre X - L'angoisse*. Seuil, Paris 2004
- Lacan, J. (1961/2001). *Le Séminaire, Livre VIII - Le Transfert*. Seuil, Paris 2001
- Laufer, L. (2015). « Une psychanalyse foucaldienne est-elle possible ? » in *Nouvelle revue de Psychosociologie*, Eres, Toulouse p. 233-246
- Rey, A. (2000) *Dictionnaire historique de la langue française*. Le Robert, Paris
- Sauret, M.J. (2023). « Au fond du pouvoir : l'impouvoir » in *Psychanalyse Yetu*, Eres, Toulouse p. 81-92

NOTES

- 1 Le terme d'érotologie est introduit comme suit par Lacan : « Je ne vous développe pas une psychologie, un discours sur cette réalité irréaliste qu'on

appelle la psyché, mais sur une praxis qui mérite un nom, érotologie. Il s'agit du désir. » (Lacan, J. 1962 p.24)

2 Audition de Jacques-Alain Miller au Sénat - 12 Mars 2013 : http://videos.senat.fr/video.88870_57c0ac8faa7b5.auditions-sur-le-mariage-pour-les-couples-de-meme-sexe?timecode=2350000, (Consulté le 19 Octobre 2023).

3 Jacques-Alain Miller est psychanalyste. Il a fondé et dirigé l'Ecole de la Cause Freudienne. Gendre de Jacques Lacan, il est l'éditeur officiel des séminaires. Il s'agit d'un personnage central dans l'histoire de la psychanalyse lacanienne en France.

4 Elisabeth Roudinesco est une historienne de référence de la psychanalyse en France

AUTHOR

Théo Lucciardi

Psychanalyste Doctorant en Psychanalyse et Psychopathologie Clinique -
LPCPP Attaché temporaire d'enseignement et de recherche - Département de
Psychologie Clinique Aix-Marseille Université

Antoine Choplin, *Partiellement nuageux*, La fosse aux ours, 2019, 16 euros

TEXT

- 1 Un ami m'a fait découvrir Antoine Choplin, le même ami m'a invité à lire *Partiellement nuageux*, sans m'en dire beaucoup plus, nous nous faisons confiance. C'est important, l'amitié, pour la lecture. Chacun peut s'y faire passeur pour l'autre. Partager avec lui, sans plus en dire, quelque chose de soi, de l'autre.
- 2 C'est ce que je voudrais faire avec ce coup de cœur pour toi, lecteur, manière de tisser un lien d'amitié invisible avec les mots d'un autre, et quels mots, ténus.
- 3 Pour rester au diapason de *Partiellement nuageux*, il s'agira d'un coup de cœur sans emballement, d'un coup de cœur dans la retenue.
- 4 Comme l'écrivait E. Rohmer, au début d'un de ses films : « Qui trop parole, il se mesfait. »
- 5 *Partiellement nuageux* se passe au Chili, de nos jours. Ernesto et Emma se croisent dans le musée de la mémoire, celle de la dictature. Ernesto retrouve Emma. Leurs parcours se tissent de silence, de paroles amorcées, de récits parfois, qui les laissent tous les deux dans le silence. Ils retournent chacun à leur vie, l'un, l'une, vient vers l'autre, il y a un ballet de la rencontre, de la rencontre de deux vies blessées. Comment aimer après la dictature, après les pertes dues à la dictature ? Vivre, déjà, coûte, chacun trouve sa voie. Ernesto observe les étoiles, aide son ami indien à planter des arbres. Emma fait son métier d'éditrice, se tait puis parle : son père.
- 6 Il ne faut pas dévoiler, Emma et Ernesto se dévoilent eux-mêmes si peu, un dans une déflagration silencieuse. Fuite, absence, retour.
- 7 Merci, l'ami, merci, Antoine Choplin pour ce récit, pour cette écriture singulière, en suspend par moment. On reste un long moment, le livre refermé, à ne pas pouvoir le quitter. Et un sourire flotte sur les lèvres à se redire la dernière phrase : « Sûr qu'on verra bien, j'ai dit, la nuit sera belle. » Cela s'appelle l'espoir.

Jean-Marc Talpin